



**First Trust Eurozone AlphaDEX<sup>®</sup> UCITS ETF**

**First Trust Switzerland AlphaDEX<sup>®</sup> UCITS ETF**

**Compartiments de First Trust Global Funds plc**

**(Fonds à compartiments multiples et à responsabilité séparée entre compartiments)**

**Rapport Annuel et Etats Financiers Audités**

**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

*Certains compartiments de la Société n'ont pas été approuvés par la FINMA à des fins de distributions à des investisseurs non qualifiés en Suisse et depuis la Suisse. En conséquence, aucune information relative à ces compartiments ne figure dans le présent rapport. Cependant, nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que certaines informations figurant dans le présent rapport sont exprimées sur la base du bilan total de la Société et, en conséquence, que le présent rapport contient également des informations relatives aux compartiments qui ne sont pas approuvées à des fins de distribution à des investisseurs non qualifiés en Suisse et depuis la Suisse. Le rapport annuel contenu dans le présent document a été extrait, traduit et édité à partir du rapport annuel de la Société qui a été établi en anglais. Seule la version anglaise du rapport annuel a été passée en revue par le réviseur d'entreprises, Deloitte. En cas de différences entre la version anglaise et la traduction, la version anglaise prévaudra. Deloitte n'exprime aucun avis sur le fait que le contenu ait été ou non correctement extrait des états financiers sur lesquels il a exprimé son avis, ou sur l'exactitude de la traduction effectuée, et Deloitte n'a pas passé en revue la version traduite des états financiers.*

**Numéro d'immatriculation : 514357**

# First Trust Global Funds plc

## SOMMAIRE

Administrateurs et Autres Informations	2
Rapport du Gestionnaire d'Investissement	3
Rapport des Administrateurs	5
Rapport du Dépositaire aux Actionnaires	10
Rapport du Réviseur d'Entreprises Indépendant	11
Etat de Situation Financière	16
Etat du Résultat Global	18
Etat des Variations de l'Actif Net Attribuable aux Détenteurs d'Actions de Participation Remboursables	20
Notes annexes aux Etats Financiers	22
Etat du Portefeuille	38
Etat des Opérations d'Achat et de Vente Importantes (non audité)	45
Total des Frais sur Encours (non audité)	48
Politique de Rémunération OPCVM V (non audité)	49
Règlement relatif aux Opérations de Financement sur Titres (non audité)	51

## ADMINISTRATEURS ET AUTRES INFORMATIONS

### Conseil d'administration :

James A. Bowen\* (US) (Président)  
Andy Roggensack\* (US)  
David G. McGarel\* (US)  
Bronwyn Wright^ (IRE)  
Michael Boyce^ (IRE)  
Tom Coghlan^ (IRE)

### Gestionnaire d'investissement et Promoteur :

First Trust Advisors L.P.  
120 E. Liberty Drive  
Wheaton  
Illinois 60187  
Etats-Unis

### Distributeur :

First Trust Global Portfolios Limited  
Floor 2  
8 Angel Court  
Londres EC2R 7HJ  
Angleterre

### Introduceur agréé :

Arthur Cox Listing Services Limited  
Ten Earlsfort Terrace  
Dublin 2 D02 T380  
Irlande

### Agent de tenue du registre :

Computershare Investor Services (Ireland) Limited  
Herron House  
Corrig Road  
Sandyford Industrial Estate  
Dublin 18 D18 Y2X6  
Irlande

### Siège social :

Arthur Cox Building  
Ten Earlsfort Terrace  
Dublin 2 D02 T380  
Irlande

### Agent administratif :

BNY Mellon Fund Services (Ireland) Designated  
Activity Company  
One Dockland Central  
Guild Street  
International Financial Services Centre  
Dublin 1 D01 E4X0  
Irlande

### Dépositaire :

BNY Mellon Trust Company (Ireland) Limited  
One Dockland Central  
Guild Street  
International Financial Services Centre  
Dublin 1 D01 E4X0  
Irlande

### Conseiller juridique :

Arthur Cox  
Ten Earlsfort Terrace  
Dublin 2 D02 T380  
Irlande

### Réviseur d'entreprises indépendant :

Deloitte Ireland LLP  
Chartered Accountants & Statutory Audit Firm  
Deloitte & Touche House  
29 Earlsfort Terrace  
Dublin 2 D02 AY28  
Irlande

### Secrétaire général de la Société :

Bradwell Limited  
Ten Earlsfort Terrace  
Dublin 2 D02 T380  
Irlande

### Agent payeur en Suisse (jusqu'au 14 février 2018) :

CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon/Suisse  
Route de Signy 35  
CH-1260 Nyon 2  
Suisse

### Agent payeur en Suisse (à partir du 15 février 2018):

Banque Cantonale de Genève  
17 Quai de L'Ile  
CH-1204 Genève  
Suisse

### Représentant en Suisse (jusqu'au 14 février 2018):

CACEIS (Switzerland) S.A.  
Route de Signy 35  
CH-1260 Nyon 2  
Suisse

### Représentant en Suisse (à partir du 15 février 2018):\*\*

Oligo Swiss Fund Services S.A.  
Av. Villamont 17  
CH-1005 Lausanne  
Suisse

\* Administrateur non dirigeant

^ Administrateur non dirigeant indépendant.

\*\* En Suisse, le prospectus, le document d'information clé pour l'investisseur, la liste des achats et des ventes, les statuts, les rapports annuels et semestriels de l'OPCVM peuvent être obtenus sans frais auprès du représentant en Suisse.

## Rapport du Gestionnaire d'investissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

### First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF

Le First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF vise à offrir aux investisseurs un rendement total, en prenant en compte le rendement en termes de capital et de revenus, qui reflètent le rendement d'un indice d'actions dénommé NASDAQ AlphaDEX® Eurozone Index.

Le First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF vise à offrir aux investisseurs des résultats qui correspondent généralement au prix et au rendement d'un indice d'actions dénommé NASDAQ AlphaDEX® Switzerland Index.

Les First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF et First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF (un « Compartiment » et collectivement les « Compartiments ») ont chacun pour objectif de répliquer la performance de l'indice de rendement total net concerné en cherchant à détenir un portefeuille de valeurs mobilières comprenant la quasi-totalité des titres composant l'indice en question, globalement selon les mêmes pondérations que l'indice.

La composition des titres détenus par chaque Compartiment a fait l'objet d'un ajustement périodique afin de viser à répliquer la composition et la pondération de l'indice concerné.

Les dividendes cumulés sur les titres des Compartiments ont été réinvestis conformément aux indices sous-jacents. En réinvestissant les dividendes, nets des commissions de gestion, dans les indices, la composante liquidités des Compartiments a été maintenue à son niveau minimum.

Cette politique de réinvestissement des revenus est conçue pour atténuer les effets d'une baisse des niveaux de liquidité jusqu'au paiement du dividende dans la mesure où le Compartiment reproduit les indices de performance totale nette. La réexposition des liquidités à l'indice limite non seulement le poids des dividendes mais également des commissions de gestion ou de transaction récurrentes versées aux contreparties en dehors des Compartiments pour la gestion des liquidités à court terme.

En outre, la réplification complète maintient l'erreur de réplification des Compartiments par rapport à l'indice sous-jacent concerné aux niveaux prévus.

Le calcul de l'erreur de réplification doit être basé sur les indices de rendement total net du fait de la politique de réinvestissement des revenus des Compartiments. Les indices de rendement total net sont actuellement accessibles au public.

#### Point sur la Performance\*

##### Actions de Catégorie A du First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF

Au 31 décembre 2018, la VNI des actions de Catégorie A du First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF était de 234,23 M EUR. Le Compartiment détenait 151 actions au 31 décembre 2018. Pendant l'exercice couvert dans le rapport, 3 800 000 actions ont été créées (+131,22 M EUR). Au cours de l'exercice, le rendement net du Compartiment a été de -16,01%, tandis que la performance de son indice de référence, le NASDAQ AlphaDEX® Eurozone a été de -15,61%, soit une performance relative de -0,40%. Au cours de la période examinée, le Compartiment a enregistré une erreur de réplification de 0,012%, ce qui correspondait à nos prévisions. Enfin, l'indice de référence du Compartiment, le MSCI EMU Index, a affiché un rendement de -12,71% au cours de l'exercice, le Compartiment ayant réalisé une sous-performance de -3,30%.

##### Actions de Catégorie B du First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF (Date de lancement : 16 août 2018)

Au 31 décembre 2018, la VNI des actions de Catégorie B du First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF était de 12,80 M EUR. Le Compartiment détenait 151 actions au 31 décembre 2018. Pendant la période depuis le lancement, 450 002 actions ont été créées (+15,68 M EUR). Au cours de cette période, le rendement net du Compartiment a été de -16,35%, tandis que la performance de son indice de référence, le NASDAQ AlphaDEX® Eurozone a été de -16,18%, soit une performance relative de -0,17%. Au cours de la période examinée, le Compartiment a enregistré une erreur de réplification de 0,01%, ce qui correspondait à nos prévisions. Enfin, l'indice de référence du Compartiment, le MSCI EMU Index, a affiché un rendement de -12,34% au cours de la période depuis le lancement, le Compartiment ayant réalisé une sous-performance de -4,01%.

\*Les références aux indices de référence sont données à titre indicatif uniquement. Il ne peut être garanti qu'un Compartiment surperforme son indice de référence.

Les performances passées ne constituent pas un indicateur des performances actuelles ou futures et les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et coûts liés à l'émission et au rachat de parts.

## **First Trust Global Funds plc**

### **First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF**

Au 31 décembre 2018, la VNI du First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF était de 5,29 M CHF. Le Compartiment détenait 39 actions au 31 décembre 2018. Pendant l'exercice couvert dans le rapport, 200 000 actions ont été créées (+4,86 M EUR). Au cours de l'exercice, le rendement net du Compartiment a été de -14,65%, tandis que la performance de son indice de référence, le NASDAQ AlphaDEX® Switzerland a été de -14,30%, soit une performance relative de -0,35%. Au cours de la période examinée, le Compartiment a enregistré une erreur de réplique de 0,01%, ce qui correspondait à nos prévisions. Enfin, l'indice de référence du Compartiment, le Swiss Market Index a dégagé un rendement de -7,04% au cours de la période examinée, le Compartiment ayant réalisé une sous-performance de -7,61%.

### **First Trust Advisors L.P.**

**14 janvier 2019**

\*Les références aux indices de référence sont données à titre indicatif uniquement. Il ne peut être garanti qu'un Compartiment surperforme son indice de référence.

Les performances passées ne constituent pas un indicateur des performances actuelles ou futures et les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et coûts liés à l'émission et au rachat de parts.

## RAPPORT DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'Administration (le « Conseil d'administration » ou les « Administrateurs ») soumet son rapport annuel avec les états financiers audités de First Trust Global Funds plc (la « Société »), fonds à compartiments multiples et à responsabilités séparées entre les compartiments, pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2018 (la « Période de Déclaration »).

### Enoncé des responsabilités des Administrateurs

Les Administrateurs sont chargés de la préparation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers, conformément à la Loi sur les Sociétés de 2014 (la « Loi sur les Sociétés »), à la Loi sur les Sociétés (Comptabilité) de 2017, dans leurs versions modifiées (collectivement dénommées les « Lois sur les Sociétés ») et aux règlements applicables.

Selon le droit des sociétés irlandais, les Administrateurs sont tenus de préparer les états financiers pour chaque exercice. En vertu de ce droit, les Administrateurs ont choisi de préparer les états financiers conformément à la norme FRS 102 « La Norme d'Information Financière applicable au Royaume-Uni et en République d'Irlande » (« FRS 102 »). Selon le Droit des sociétés, les Administrateurs ne doivent approuver les états financiers que lorsqu'ils sont convaincus que ceux-ci donnent une vision juste et équitable des actifs, des passifs et de la situation financière de la Société en fin d'exercice financier et du résultat de la Société pour cet exercice, et qu'ils sont conformes aux Lois sur les Sociétés.

Lors de la préparation de ces états financiers, les administrateurs doivent:

- choisir les règles comptables appropriées pour les états financiers de la Société et les appliquer par la suite de manière systématique;
- porter des appréciations et faire des estimations raisonnables et prudentes;
- indiquer si les états financiers ont été préparés en conformité avec les normes comptables applicables, identifier ces normes, et noter les effets et les raisons de s'écarter fortement de ces normes ; et
- préparer les états financiers sur la base du principe de la continuité des opérations, sauf dans le cas où il ne serait pas raisonnable de prévoir que la Société puisse poursuivre ses activités.

Les Administrateurs sont chargés de s'assurer que la Société tient ou fait tenir à jour les dossiers comptables nécessaires qui expliquent et consignent correctement les opérations de la Société, permettent à tout moment de déterminer de manière raisonnablement précise l'actif, le passif, la situation financière et le résultat de la Société, leur permettent de s'assurer que les états financiers et le Rapport des Administrateurs sont conformes aux Lois sur les Sociétés, à la norme FRS 102, à la Réglementation des Communautés Européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011, dans sa version modifiée (la « Réglementation OPCVM »), à la Réglementation de la Banque Centrale (Loi de Surveillance et d'Exécution de 2013 (Section 48(1)) (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2015, dans sa version modifiée (la « Réglementation OPCVM de la Banque Centrale ») et aux Règles de Cotation d'Euronext Dublin, d'Euronext Amsterdam, du London Stock Exchange, du SIX Swiss Exchange et de la Borsa Italiana, et permettent aux états financiers d'être audités. Ils ont aussi la responsabilité de protéger les actifs de la Société et par conséquent de prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir et détecter toute fraude et autres irrégularités.

Les états financiers sont publiés à l'adresse <https://www.ftglobalportfolios.com>. Les Administrateurs, avec l'aide du Gestionnaire d'Investissement, sont responsables de la tenue et de l'intégrité des informations financières relatives à la Société qui se trouvent à l'adresse <https://www.ftglobalportfolios.com>. La législation de la République d'Irlande applicable à la présentation et à la diffusion des états financiers peut différer de la législation en vigueur dans d'autres territoires.

### Déclaration relative aux Informations Pertinentes concernant l'Audit

A la connaissance de chacune des personnes qui est un Administrateur à la date de l'approbation du présent rapport, il n'existe pas d'informations pertinentes concernant l'audit, c'est-à-dire des informations dont le réviseur d'entreprises aurait besoin dans le cadre de la préparation de son rapport, dont le réviseur d'entreprises n'aurait pas connaissance. Après consultation des autres Administrateurs et du réviseur d'entreprises de la Société, chacun des Administrateurs a pris l'ensemble des mesures qu'il a l'obligation de prendre en tant qu'Administrateur afin de prendre connaissance de toutes informations d'audit pertinentes et d'établir que le réviseur d'entreprises de la Société a connaissance de ces informations.

### Déclaration de conformité des Administrateurs

La politique de la Société est de respecter les obligations auxquelles elle est soumise (telles que définies dans les Lois sur les Sociétés). Comme l'impose la Section 225(2) de la Loi sur les Sociétés de 2014, les Administrateurs reconnaissent être chargés de veiller à ce que la Société se conforme aux obligations auxquelles elle est soumise. Les Administrateurs ont rédigé une déclaration de politique de conformité telle que définie à la Section 225(3)(a) de la Loi sur les Sociétés de 2014 et une politique de conformité qui fait référence aux dispositifs et structures en place et qui, de l'avis des Administrateurs, sont destinées à garantir que la Société respecte les obligations auxquelles elle est soumise. Ces dispositifs et structures ont été passés en revue par les Administrateurs au cours de l'exercice financier. Dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions au titre de la Section 225, les Administrateurs se sont basés, entre autres, sur les services, conseils fournis et/ou les déclarations données par des tiers dont les Administrateurs estiment qu'ils ont les connaissances et l'expérience nécessaires pour garantir que la Société respecte les obligations auxquelles elle est soumise.

# First Trust Global Funds plc

## Registres Comptables

Pour garantir le respect des Sections 281 à 285 de la Loi sur les Sociétés de 2014 en ce qui concerne la tenue des dossiers comptables, la mesure que les Administrateurs ont prise est la nomination d'un agent administratif expérimenté – BNY Mellon Fund Services (Ireland) Designated Activity Company (Société à activité désignée) (l' « Agent administratif »). Les dossiers comptables de la Société sont conservés au siège social de l'agent administratif à One Dockland Central, Guild Street, International Financial Services Centre, Dublin 1, Irlande.

## Revue de l'Activité et Développements Futurs

Les résultats des opérations figurent en page 13. Un examen détaillé de la performance de la Société et des développements futurs figure dans les rapports du Gestionnaire d'investissement ou du Gestionnaire d'investissement par délégation aux pages 3-4. La Société prévoit de continuer à promouvoir et à générer des intérêts dans son activité à l'avenir. Au 31 décembre 2018, la Société n'avait aucun salarié.

Le 29 mars 2017, le Gouvernement britannique a officiellement notifié à l'UE son intention de sortir de l'Union Européenne (« Brexit »). A la date des présents états financiers, les conditions du Brexit n'ont pas été totalement arrêtées et il demeure des incertitudes quant au fait de savoir à quel moment, dans quelles conditions le Brexit se déroulera, et même quant au fait de savoir s'il aura effectivement lieu.

La future relation économique et politique du Royaume-Uni avec l'UE (et avec les autres pays hors-UE en concertation) reste incertaine. Cette incertitude risque d'accroître la volatilité des devises et des cours des actifs à l'échelle mondiale. Cela pourrait affecter de manière négative les rendements de la Société et ses investissements, donnant ainsi lieu à une augmentation des coûts si la Société décide de recourir à des politiques de couverture de change. L'incertitude actuelle pourrait avoir une incidence négative sur les perspectives économiques générales et, en tant que telle, pourrait affecter de manière négative la capacité de la Société et de ses investissements à exécuter leurs stratégies de manière efficace, et pourrait également entraîner une augmentation des coûts pour la Société.

Il est possible qu'il y ait davantage de divergences entre les règlements du Royaume-Uni et de l'UE après le Brexit, limitant ainsi les activités transfrontalières. Il est possible que cela affecte la capacité de la Société à recevoir des conseils en matière d'investissement ou des services de gestion de portefeuille et/ou augmente les coûts de ces services. Cela risque également d'affecter la capacité de la Société à commercialiser les Compartiments au profit des investisseurs britanniques.

Il y a en particulier eu des incertitudes quant à la capacité des ETF à accéder à des systèmes de compensations reconnus (notamment CREST) après la date de prise d'effet du Brexit. Cependant, le 19 décembre 2018, la Commission Européenne a adopté une décision d'équivalence temporaire (« Décision ») en vertu de l'Article 25 du Règlement relatif aux Dépositaires Centraux de Titres (UE/2014/909) concernant les Dépositaires Centraux de Titres (« DCT ») agréés au Royaume-Uni. Cela signifie qu'en cas de hard-Brexit, les DCT britanniques, tels que CREST, peuvent continuer de fournir leurs services dans l'UE pendant une période spécifique. La Décision est entrée en vigueur le 20 décembre 2018 et, si le Royaume-Uni sort de l'UE sans signer d'accord de retrait, celle-ci s'appliquera pendant un délai de deux ans à compter du jour du Brexit, jusqu'au 30 mars 2021.

La nature et la portée de l'impact des changements liés au Brexit sont incertaines, mais elles peuvent être importantes.

Selon l'issue des négociations du Brexit, il pourra être nécessaire pour la Société de mettre en place des mesures contractuelles supplémentaires avec nos entités affiliées et nos prestataires de services pour permettre le transfert et le traitement suivi des données personnelles au Royaume-Uni. La manière dont les données personnelles des investisseurs seront utilisées ne changera pas.

## Objectifs et règles de gestion des risques

L'investissement dans la Société comporte un certain degré de risque, comme indiqué à la Note 10 des présents états financiers et dans les prospectus de la Société.

## Résultats et Dividendes

Les résultats de la Période de déclaration figurent dans l'Etat du résultat global en page 16.

Aucune distribution n'a été déclarée ou payée par les Compartiments pour la Période de déclaration.

## Opérations avec des Personnes Liées et Connectées

Les Administrateurs sont convaincus que :

(i) conformément à la Réglementation OPCVM de la Banque Centrale, toute opération réalisée entre la Société et BNY Mellon Trust Company (Irlande) Limited (le « Dépositaire ») et les délégués ou sous-délégués de la Société ou du Dépositaire (à l'exclusion de tous dépositaires par délégation de sociétés hors groupe nommés par le Dépositaire) et toute société associée ou apparentée à la Société, au Dépositaire, à un délégué ou sous-délégué (« personnes connectées ») est réalisée sur un pied d'égalité et dans l'intérêt des actionnaires ;  
et

## **First Trust Global Funds plc**

(ii) des dispositifs, documentés par des procédures écrites, ont été mis en place pour s'assurer que ces obligations soient appliquées à l'ensemble des opérations avec des personnes connectées et que toutes les opérations avec des personnes connectées conclues pendant l'exercice financier ont été effectuées en conformité avec les obligations.

Les Administrateurs ont matérialisé par écrit la manière dont la Société s'est conformée à ces obligations pendant l'exercice financier, ainsi que les raisons permettant d'affirmer que ces opérations ont respecté ces conditions.

Bien qu'ils ne soient pas considérés comme des parties liées au titre de la norme FRS 102 dans la mesure où ils n'exercent aucune influence sur les activités de la Société, la Règle 41 considère également un « Dépositaire » et ses « sociétés associées ou sociétés apparentées » comme des parties connectées à la Société. En tant que telles, le Dépositaire et l'Agent administratif sont des parties connectées à la Société.

L'Agent administratif a été sélectionné par la Société afin d'exécuter des opérations de change et d'acheter et vendre des titres pour le compte des Compartiments. Les termes de ces opérations ont été négociés par la Société sur un pied d'égalité et dans l'intérêt des actionnaires de la Société.

### **Administrateurs et Secrétaire Général de la Société**

Les Administrateurs qui ont assuré cette fonction pendant l'exercice financier étaient James A. Bowen, Andy Roggensack, David G. McGarel, Bronwyn Wright, Michael Boyce et Tom Coghlan. Tous étaient des Administrateurs non dirigeants. Ils ont été en poste pendant l'intégralité de l'exercice financier. James A. Bowen a assuré la fonction de Président du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Bradwell Limited (le « Secrétaire général de la Société ») a assuré les fonctions de Secrétaire général de la Société pendant l'exercice financier clos le 31 décembre 2018. Les renseignements relatifs aux Administrateurs et au Secrétaire général de la Société figurent en page 2.

Les Administrateurs qui assuraient cette fonction au 31 décembre 2018 et le Secrétaire général de la Société n'avaient aucune participation en actions de la Société à cette date ou à tout moment pendant la Période de déclaration et leurs familles n'avaient aucune participation en actions de la Société au 31 décembre 2018, ni au 31 décembre 2017, ni à aucun autre moment pendant la Période de déclaration. En outre, aucune rémunération n'a été versée à un tiers au titre des fonctions des Administrateurs de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018.

### **Continuité des Opérations**

Les activités commerciales de la Société, ainsi que les facteurs susceptibles d'affecter son développement futur, sa situation financière, ses objectifs de gestion du risque financier, des détails concernant ses activités relatives aux instruments financiers et dérivés, ainsi que ses expositions aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de flux de trésorerie sont décrits aux pages 25 à 28. La Société a d'importantes ressources financières sous forme d'investissements à forte liquidité et de soldes de trésorerie. En conséquence, les Administrateurs estiment que la Société est bien placée pour parvenir à gérer ses risques commerciaux malgré les perspectives économiques actuelles qui demeurent incertaines.

Après enquête, les Administrateurs s'attendent raisonnablement à ce que la Société dispose des ressources adéquates pour poursuivre ses opérations dans un futur prévisible. Ils continuent ainsi à se baser sur la continuité des opérations pour la préparation des états financiers.

### **Réviseur d'Entreprises Indépendant**

Le réviseur d'entreprises indépendant, Deloitte Ireland LLP, Chartered Accountants and Statutory Audit Firm, a été nommé par les Administrateurs de la Société le 13 décembre 2012 et a fait part de sa volonté de continuer d'assurer ses fonctions conformément à la Section 383(2) de la Loi sur les Sociétés de 2014.

Les frais d'audit hors TVA pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 représentaient 120 000 € (31 décembre 2017 : 102 000 €) pour l'audit légal et 0 € (31 décembre 2017 : 4 850 €) pour les services de Déclaration fiscale au Royaume-Uni.

### **Evénements Importants Survenus au Cours de l'Exercice Financier**

Le 2 janvier 2018, une version mise à jour du prospectus des ETF a été approuvée par la Banque Centrale.

Le 7 mars 2018, une version mise à jour du prospectus des ETF a été approuvée par la Banque Centrale.

Le 16 mai 2018, une version mise à jour du prospectus des ETF a été approuvée par la Banque Centrale.

Le 16 août 2018, la Catégorie B du First Trust Eurozone AlphaDEX<sup>®</sup> UCITS ETF a été lancée.

Le 14 novembre 2018, une version mise à jour du prospectus des ETF a été approuvée par la Banque Centrale.



# First Trust Global Funds plc

## Événements Importants Survenus après la clôture de l'Exercice

Jusqu'à la date d'approbation des présents états financiers, il n'y a eu aucun autre événement important après le 31 décembre 2018 ayant affecté la Société et appelant l'ajustement des présents états financiers ou une mention dudit événement dans les états financiers.

## Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

### A. Exigences générales

La Société est soumise aux conditions des Lois sur les Sociétés et de la Banque Centrale irlandaise (la « Banque Centrale ») en tant qu'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (« OPCVM ») en vertu de la Réglementation OPCVM et de la Réglementation OPCVM de la Banque Centrale. Le Conseil d'administration a évalué les mesures incluses dans le Code Gouvernance d'Entreprise pour les Organismes de Placement Collectif et les Sociétés de Gestion publié par l'Irish Fund Industry Association en décembre 2011 (le "Code IF »). Le Conseil d'administration a adopté l'ensemble des pratiques et procédures de gouvernance d'entreprise du Code IF avec effet à compter du 31 décembre 2012. Le Code IF peut être obtenu sur le site web de l'IF à l'adresse <http://www.irishfunds.ie>. La Société est également soumise à des pratiques de gouvernance d'entreprise imposées par:

(i) les Lois sur les Sociétés qui peuvent être obtenues sur le site web de la législation irlandaise à l'adresse [www.irishstatutebook.ie](http://www.irishstatutebook.ie) et sont disponibles à la consultation au siège social de la Société.

(ii) la constitution (auparavant dénommée Acte Constitutif et Statuts de la Société) de la Société (la « Constitution ») qui est disponible à la consultation au siège social de la Société et peut être obtenue au siège social de l'Agent administratif ou auprès du Registre du Commerce et des Sociétés en Irlande.

(iii) la Banque Centrale dans sa Réglementation OPCVM et sa Réglementation OPCVM de la Banque Centrale, qui peut être obtenue sur le site web de la Banque Centrale à l'adresse <http://www.centralbank.ie/regulation/industry-sectors/funds/Pages/default.aspx>.

(iv) Euronext Dublin par l'intermédiaire du Code des Conditions et Procédures de Cotation d'Euronext Dublin pour les Fonds d'investissement qui peuvent être obtenus à l'adresse <http://www.ise.ie>

(v) le London Stock Exchange, par l'intermédiaire de son Livre de règles, qui peut être obtenu sur son site web à l'adresse <http://www.londonstockexchange.com>.

(vi) la bourse Euronext Amsterdam par l'intermédiaire de ses Règles et Règlements, qui peuvent être obtenus sur le site web d'Euronext à l'adresse <https://www.euronext.com>.

(vii) le SIX Swiss Exchange par l'intermédiaire de ses Règles et Règlements, qui peuvent être obtenus sur son site web à l'adresse [https://www.six-swiss-exchange.com/index\\_en.html](https://www.six-swiss-exchange.com/index_en.html).

(viii) la Borsa Italiana par l'intermédiaire de ses Règles, qui peuvent être obtenues sur son site web à l'adresse [http://www.borsaitaliana.it/homepage/homepage\\_en.html](http://www.borsaitaliana.it/homepage/homepage_en.html).

### B. Conseil d'administration

En vertu des Lois sur les Sociétés et de la Constitution, à moins qu'une résolution ordinaire de la Société adoptée en assemblée générale n'en décide autrement, le nombre d'Administrateurs ne pourra être inférieur à deux. Le Conseil d'administration comprend actuellement six Administrateurs, dont trois sont liés au Gestionnaire d'investissement de la Société et deux sont indépendants. Les renseignements relatifs aux Administrateurs figurent dans la section « Administrateurs et Autres Informations » en page 2, sous l'intitulé « Conseil d'administration » et sont intégrées par référence croisée au présent rapport.

Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre pour s'acquitter de ses responsabilités envers la Société. Toutefois, des réunions supplémentaires en plus des réunions trimestrielles peuvent être convoquées si nécessaire et le Conseil d'administration peut se réunir plus fréquemment en sessions générales du Conseil d'administration pour débattre des questions d'importance générale pour la Société.

Le Conseil d'administration a délégué la gestion de la Société à certains prestataires de services. Ces prestataires de services sont indiqués à la section « Administrateurs et Autres Informations » en page 2.

Les documents du Conseil d'administration, y compris un calendrier détaillé des éléments à examiner lors de chaque réunion du Conseil d'administration, un procès-verbal de la réunion précédent et des rapports des divers prestataires de services internes et externes sont généralement diffusés avant la réunion pour permettre à l'ensemble des Administrateurs d'avoir suffisamment de temps pour étudier les documents.

Le quorum nécessaire pour les délibérations lors d'une réunion du Conseil d'administration est de deux. Les administrateurs assistent généralement à toutes les réunions du Conseil d'administration.

## **First Trust Global Funds plc**

Le Conseil d'administration a des contacts directs réguliers avec des prestataires de services délégués et la délégation de responsabilités à des comités n'est donc pas considérée comme nécessaire.

### **C. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques relatifs à l'information financière**

Par délégation, le Conseil d'administration est chargé de la mise en place et du maintien de systèmes de contrôle interne et de gestion du risque adéquats en ce qui concerne le processus d'information financière de la Société. Le Conseil d'administration a confié la gestion des dossiers comptables à l'Agent administratif. Le Conseil d'administration, par délégation à l'Agent administratif, a mis en place une procédure officielle pour s'assurer que les dossiers comptables pertinents de la Société soient correctement tenus et facilement disponibles, qui inclut la procédure de production des états financiers annuels audités et états financiers semestriels non audités de la Société. Les états financiers annuels et semestriels de la Société sont préparés par l'Agent administratif et présentés au Conseil pour approbation, avant d'être déposés à la Banque Centrale, entre autres.

Le Conseil d'administration a nommé un cabinet d'audit externe indépendant pour auditer les états financiers annuels en conformité avec les Lois sur les Sociétés. Le rapport du réviseur d'entreprises aux actionnaires et, le cas échéant, ses réserves, sont reproduits intégralement dans chaque rapport annuel.

### **D. Assemblées des Actionnaires**

Toutes les assemblées générales de la Société auront lieu en Irlande. Chaque exercice financier, la Société organisera une assemblée générale qui sera son assemblée générale annuelle. Chaque assemblée générale de la Société fera l'objet d'une convocation adressée suffisamment longtemps à l'avance. Cette convocation précisera le lieu et l'heure de l'assemblée ainsi que son ordre du jour. Un mandataire peut assister à l'assemblée pour le compte de tout actionnaire de la Société (un « Actionnaire »). Une résolution ordinaire est une résolution adoptée à la majorité simple des voix et une résolution spéciale est une résolution adoptée à une majorité de 75% des voix ou plus. La Constitution prévoit que les décisions d'une assemblée des Actionnaires puissent être prises par vote à main levée, à moins qu'un scrutin soit demandé par cinq Actionnaires ou par des Actionnaires détenant au moins 10% des actions ou que le président de l'assemblée exige un vote à bulletin secret. Chaque Action (y compris les Actions de Souscripteurs) confère à son titulaire un droit de vote sur toutes questions relatives à la Société qui sont soumises au vote des Actionnaires.

### **E. Rapport sur la question de la diversité**

En tant que fonds, la Société n'a pas d'employés et, tout comme de nombreuses autres sociétés qui sont dans la même situation, le Conseil d'administration n'a pas mis en place de politique officielle en matière de diversité car ce type de politique concernerait uniquement le Conseil d'administration lui-même. Bien que le Conseil d'administration n'ait pas fixé d'objectifs spécifiques en ce qui concerne la diversité des genres, il reconnaît son importance dans l'amélioration de son fonctionnement. Dans le cadre du processus de sélection des Administrateurs, le Conseil d'administration s'engage à sélectionner ces derniers en faisant preuve de diversité en termes d'âge, de sexe, de formation ou de parcours professionnel, d'expérience et de compétences professionnelles, et les candidats sont sélectionnés en fonction de ces facteurs. Le Conseil d'administration s'assurera que toutes les décisions de sélection sont prises en fonction du mérite et que le recrutement est équitable et exempt de toutes discriminations.

Pour le compte du Conseil d'administration :

---

Bronwyn Wright

---

Michael Boyce

Date: 16 avril 2019

# **RAPPORT DU DEPOSITAIRE AUX ACTIONNAIRES DE FIRST TRUST GLOBAL FUNDS PLC EN DATE DU 31 DECEMBRE 2018**

Pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 (la « Période »).

BNY Mellon Trust Company (Ireland) Limited (le « Dépositaire », « nous » ou « notre »), a examiné la conduite de First Trust Global Funds Plc (la « Société ») pour la Période concernée, en qualité de Dépositaire de la Société.

Le présent rapport, y compris l'avis qui y est exprimé, a été préparé uniquement pour les actionnaires de la Société à titre collectif, au vu de notre rôle de Dépositaire de la Société et à aucune autre fin. En formulant cet avis, nous n'acceptons ni n'assumons aucune autre responsabilité de quelque nature que ce soit ou à l'égard de tout tiers qui aurait pris connaissance du présent rapport.

## **Responsabilités du Dépositaire**

Nos devoirs et responsabilités sont spécifiés dans la Règle 34 du Règlement des Communautés Européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011 (Ordonnance No. 352 de 2011) dans sa version modifiée (la « Réglementation »).

Notre rapport doit indiquer si, selon nous, la Société a été gérée au cours de cette Période conformément aux stipulations des statuts de la Société, et à la Réglementation. Il en va de la responsabilité globale de la Société de se conformer à ces dispositions. Si la Société n'a pas été gérée de cette manière, en tant que Dépositaire, nous devons indiquer à quel titre elle n'a pas été gérée ainsi et quelles mesures nous avons prises à cet égard.

## **Base de l'Avis du Dépositaire**

Le Dépositaire effectue les examens qu'il estime raisonnablement nécessaires pour satisfaire ses obligations et pour s'assurer que, sur tous les points importants, la Société a été gérée (i) dans le respect des limitations imposées à ses investissements et à sa capacité d'emprunt par les stipulations et dispositions de ses documents constitutifs et des réglementations applicables et (ii) par ailleurs, conformément aux stipulations et dispositions de ses documents constitutifs et des réglementations applicables.

## **Avis**

Selon nous, la Société a été gérée au cours de l'exercice, sur tous les points importants:

(i) dans le respect des limites imposées aux pouvoirs de la Société en matière de placement et d'emprunt par les statuts, et la Réglementation OPCVM ; et

(ii) d'une manière générale, dans le respect des stipulations des statuts et de la Réglementation.

---

Pour le compte et au nom de BNY Mellon Trust Company (Ireland) Limited,  
One Dockland Central  
Guild Street  
International Financial Services Centre  
Dublin 1  
Irlande

Date : 16 avril 2019

# RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES INDEPENDANT AUX ACTIONNAIRES DE FIRST TRUST GLOBAL FUNDS PLC

## Rapport d'audit des états financiers

### Avis sur les états financiers de First Trust Global Funds plc (la 'Société')

Selon nous, les états financiers:

- donnent une vision correcte et juste des actifs, des passifs et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2018 et de ses pertes pour l'exercice clos à cette date; et
- ont été correctement préparés conformément au cadre d'information financière applicable, à la réglementation applicable et, en particulier, aux exigences posées par la Loi sur les Sociétés de 2014.

Les états financiers que nous avons audités comprennent :

- l'Etat de situation financière ;
- l'Etat du Résultat Global ;
- l'Etat des variations de l'actif net attribuable aux Détenteurs d'actions de participation remboursables ; et
- les notes 1 à 21 qui s'y rapportent, y compris une synthèse des politiques comptables importantes figurant en note 2.

Le cadre d'information financière applicable qui a été appliqué à leur préparation est la Loi sur les Sociétés de 2014 et la norme FRS 102 « La Norme d'Information Financière applicable au Royaume-Uni et en République d'Irlande » émise par le Financial Reporting Council (le « cadre d'information financière applicable »).

La réglementation applicable qui a été appliquée à leur préparation est la Réglementation des Communautés Européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011, et la Réglementation de la Banque Centrale (Loi de Surveillance et d'Exécution de 2013 (Section 48 (1)) (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2015 (dans sa version modifiée) (« la réglementation applicable »).



### Fondement de l'avis

Notre audit a été mené selon les Normes Internationales d'Audit (International Standards on Auditing : ISA) (Irlande) (« ISA (Irlande) ») et le Droit applicable. Nos responsabilités au titre de ces normes sont décrites ci-après dans la section « Responsabilités des réviseurs d'entreprises dans le cadre de l'audit des états financiers » de notre rapport.

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux exigences éthiques applicables à notre audit des états financiers en Irlande, notamment la Norme éthique émise par l'Irish Auditing and Accounting Supervisory Authority (IAASA), appliquée aux entités cotées en bourse, et nous avons satisfait nos autres responsabilités éthiques au titre de ces exigences.

Nous estimons que les preuves que nous avons obtenues au cours de l'audit sont suffisantes et conviennent pour servir de base à notre avis sur l'audit.

### Synthèse de notre approche de l'audit

<b>Questions clés de l'Audit</b>	Les questions clés de l'audit que nous avons identifiées pendant l'exercice en cours étaient les suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>• Valorisation des investissements</li><li>• Existence d'investissements</li></ul> Dans le présent rapport, les nouvelles questions clés de l'audit sont identifiées par le symbole  et les questions clés de l'audit qui sont les mêmes qu'auparavant sont identifiées par le symbole  .
<b>Importance</b>	Nous avons fixé le niveau d'importance de chaque compartiment à 0,5% de l'Actif net moyen.
<b>Etendue de l'audit</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Avis d'audit sur les états financiers légaux.</li><li>• Devoir légal de confirmation (lettre M46) envers la Banque Centrale d'Irlande.</li><li>• Communication au Conseil d'administration en vertu des normes ISA 260 et 265.</li></ul>
<b>Changements importants dans notre approche</b>	Aucun changement dans notre approche à signaler.


### Conclusions relatives à la continuité des opérations


Nous n'avons rien à signaler en ce qui concerne les questions suivantes au sujet desquelles les ISA (Irlande) nous imposent de vous signaler que :

- le recours des administrateurs au principe de continuité des opérations comme base comptable dans le cadre de la préparation des états financiers n'est pas approprié ; ou
- les Administrateurs n'ont pas indiqué dans les états financiers des incertitudes importantes identifiées qui sont susceptibles de jeter des doutes importants quant à la capacité de la société d'adopter le principe de continuité des opérations comme base comptable pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date à laquelle l'émission des états financiers aura été autorisée.

## Questions clés de l'Audit

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon notre avis professionnel, étaient les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice en cours et incluent les risques évalués d'inexactitude importante les plus significatifs (pour cause de fraude ou non) que nous avons identifiés, notamment ceux qui ont eu l'effet le plus important sur : la stratégie d'audit dans son ensemble, l'allocation de ressources dans le cadre de l'audit et la direction des efforts de l'équipe mobilisée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers dans leur ensemble, et en formant notre avis sur ces derniers, et nous ne communiquons pas d'avis distinct sur ces questions.

Description des Questions Clés de l'Audit	Dans quelle mesure l'étendue de notre audit couvrait les questions clés de l'audit	Observations clés
<p> <b>Valorisation des investissements</b></p> <p>Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, les investissements de la société, qui atteignaient un total de 585,7 m€, représentaient 99,22% de l'actif net de 590,3 m€. La valorisation des investissements est considérée comme une question clé de l'audit, car il s'agit du nombre le plus important dans l'Etat de situation financière. La variation de la juste valeur des investissements est également l'un des facteurs principaux de la performance de la société.</p> <p>Il existe un risque que les investissements cotés en bourse ou sur un marché secondaire ne puissent pas être valorisés correctement conformément à la norme FRS 102.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous avons obtenu le Rapport SOC 1 de BNY Mellon Fund Services (Ireland) et avons identifié les principaux contrôles mis en place en ce qui concerne le processus de valorisation et avons passé en revue ces principaux contrôles à la recherche d'éventuelles exceptions.</li> <li>Nous avons examiné si la politique de valorisation de la société pour ses investissements est conforme à la norme FRS 102.</li> <li>Nous avons approuvé les prix des investissements du portefeuille d'investissement en fin d'exercice par rapport aux cours de clôture publiés par des sources de fixation des prix indépendantes.</li> </ul>	<p>Nous n'avons aucune observation à porter à l'attention du conseil d'administration.</p>

Description des Questions Clés de l'Audit	Dans quelle mesure l'étendue de notre audit couvrait les questions clés de l'audit	Observations clés
<p> <b>Existence d'investissements</b></p> <p>L'existence d'investissements est considérée comme une question clé de l'audit, car les investissements représentent le nombre le plus important dans les Etats de situation financière.</p> <p>Il existe un risque que les investissements n'existent plus en fin d'exercice.</p> <p>Veuillez également consulter la Note 5 des états financiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous avons obtenu le Rapport SOC1 de BNY Mellon Fund Services (Ireland) et avons identifié les principaux contrôles mis en place en ce qui concerne le processus de vérification de l'existence et avons passé en revue ces principaux contrôles à la recherche d'éventuelles exceptions.</li> <li>Nous avons obtenu des confirmations indépendantes du dépositaire et d'autres contreparties en fin d'exercice financier et avons approuvé les montants détenus dans le portefeuille d'investissement.</li> </ul>	<p>Nous n'avons aucune observation à porter à l'attention du conseil d'administration.</p>

Nos procédures d'audit concernant ces questions ont été conçues dans le contexte de notre audit des états financiers dans leur ensemble, et non pour émettre un avis sur des communications d'informations ou des comptes individuels. Notre avis sur les états financiers n'est pas modifié en ce qui concerne les risques décrits ci-dessus, et nous n'émettons pas d'avis sur ces questions individuelles.

## Notre application du caractère d'importance

Nous définissons l'importance comme étant l'ampleur d'une inexactitude qui fait qu'il est probable que les décisions économiques d'une personne ayant des connaissances raisonnables, et qui se fie aux états financiers, s'en trouvent modifiées ou influencées. Nous utilisons le caractère d'importance à la fois pour planifier l'étendue de notre travail d'audit et évaluer les résultats de notre travail.

Nous avons fixé l'importance de chaque compartiment à 0,5% de l'actif net moyen. Nous avons considéré que l'actif net moyen est la composante essentielle pour déterminer l'importance, car l'objectif principal des compartiments est d'offrir un rendement total aux investisseurs. Nous avons pris en compte des facteurs quantitatifs et qualitatifs tels que *la compréhension de l'entité et son environnement, l'historique des inexactitudes, la complexité de la société, la fiabilité de l'environnement de contrôle, etc.*

Nous sommes convenus avec le Conseil d'administration (le « Conseil d'administration ») de lui signaler toutes différences d'audit supérieures à 5% en termes d'importance, ainsi que les différences inférieures à ce seuil qui, selon nous, devaient être signalées pour des raisons qualitatives. Nous signalons également au Comité d'audit les questions relatives à la communication d'informations que nous avons identifiées en examinant la présentation générale des états financiers.

## **Une vue d'ensemble de l'étendue de notre audit**

Notre audit est une approche basée sur le risque prenant en compte la structure de la société, les types d'investissement, l'implication des prestataires de services tiers, les processus comptables et les contrôles mis en place et le secteur dans lequel la société opère. La Société est immatriculée en tant que société d'investissement à capital variable de droit irlandais constituée sous forme de société anonyme en vertu de la Loi sur les Sociétés de 2014. La Société est agréée par la Banque Centrale d'Irlande (la « Banque Centrale ») en tant qu'OPCVM (« Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières ») en vertu de la Réglementation des Communautés européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011. La Société est constituée sous forme de fonds à compartiments à responsabilité séparée entre les compartiments. Nous évaluons les risques rattachés à chaque compartiment de manière distincte. Nous avons effectué notre audit d'après les livres et registres comptables tenus par l'agent administratif BNY Mellon Fund Services (Ireland) Designated Activity Company de One Dockland Central, Guild Street, International Financial Services Centre, Dublin 1 Irlande.

## **Autres informations**

Les administrateurs sont responsables des autres informations. Les autres informations comprennent les informations incluses dans le Rapport annuel, en dehors des états financiers et de notre rapport de réviseurs d'entreprises s'y rapportant. Notre avis sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et, à moins que cela soit explicitement indiqué dans notre rapport, nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance à ce titre.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, d'évaluer si les autres informations divergent fortement des états financiers ou des connaissances que nous avons obtenues lors de l'audit ou si elles semblent faire l'objet d'une inexactitude importante. Si nous identifions des incohérences importantes ou des inexactitudes importantes apparentes de ce type, nous sommes tenus de déterminer s'il existe une inexactitude importante dans les états financiers ou une inexactitude importante dans les autres informations. Si, sur la base du travail que nous avons effectué, nous concluons que ces autres informations font l'objet d'une inexactitude importante, nous sommes tenus de le signaler.

Nous n'avons rien à signaler à ce sujet.

## **Responsabilités des Administrateurs**

Comme indiqué de manière plus détaillée dans l'Enoncé des Responsabilités des Administrateurs, les Administrateurs sont chargés de la préparation des états financiers et doivent s'assurer qu'ils donnent une vision correcte et juste et qu'ils respectent les dispositions de la Loi sur les Sociétés de 2014, et du contrôle interne que les administrateurs estiment nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts de toute inexactitude importante, pour cause de fraude ou d'erreur.

Dans la préparation des états financiers, les administrateurs sont tenus d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son activité selon le principe de la continuité des opérations, en indiquant, le cas échéant, les questions liées au principe de la continuité des opérations et en utilisant la base comptable du principe de continuité des opérations, à moins que les administrateurs aient l'intention de liquider la société ou de cesser toutes opérations, ou qu'ils n'aient aucune autre alternative réaliste.

## **Responsabilités du Réviseur d'entreprises au titre de l'audit des états financiers**

Nos objectifs consistent à obtenir une assurance raisonnable quant au fait de savoir si les états financiers dans leur ensemble sont exempts de toute inexactitude importante, pour cause de fraude ou d'erreur, et d'émettre un rapport de Réviseur d'Entreprises qui comprend notre avis. L'assurance raisonnable est un degré élevé d'assurance, mais il ne s'agit pas d'une garantie selon laquelle un audit mené conformément aux ISA (Irlande) détectera toujours une inexactitude importante si elle existe. Les inexactitudes peuvent survenir en raison d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées comme importantes si, prises individuellement ou dans leur ensemble, elles pourraient raisonnablement influencer les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base des présents états financiers.

Dans le cadre d'un audit effectué conformément aux ISA (Irlande), nous exerçons un jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel pendant toute la durée de l'audit. Nous effectuons également les tâches suivantes :

- Identifier et évaluer les risques d'inexactitude importante des états financiers, pour cause de fraude ou d'erreur, concevoir et exécuter des procédures d'audit en réponse à ces risques, et obtenir des preuves d'audit adéquates et suffisantes pour constituer une base pour notre avis. Le risque de ne pas détecter une inexactitude importante résultant d'une fraude est plus élevé que pour une inexactitude découlant d'une erreur, dans la mesure où la fraude peut impliquer une collusion, des faux, des omissions volontaires, de fausses déclarations, ou le contournement du contrôle interne.
- Comprendre le contrôle interne adapté à l'audit afin de concevoir des procédures d'audit convenant aux circonstances, et non en vue d'émettre un avis sur l'efficacité du contrôle interne de la société.
- Évaluer l'adéquation des politiques comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des communications d'informations s'y rapportant effectuées par les administrateurs.
- Donner une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par les administrateurs de la base comptable du principe de la continuité des opérations et, en fonction des preuves d'audit obtenues, indiquer s'il existe une inexactitude importante concernant des événements ou des conditions qui soit susceptible de mettre fortement en doute la capacité de la société à poursuivre ses opérations. Si nous parvenons à la conclusion qu'il existe une inexactitude matérielle importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport de réviseur d'entreprises sur les communications d'informations concernées dans les états financiers ou, si ces communications d'informations sont inadéquates, de modifier notre avis. Nos conclusions sont fondées sur les preuves

d'audit obtenues jusqu'à la date du rapport de réviseur d'entreprises. Toutefois, des conditions ou événements futurs peuvent pousser l'entité (ou, le cas échéant, le groupe) à cesser son activité.

- Evaluer la présentation, la structure et le contenu général des états financiers, y compris les communications d'informations, et examiner si les états financiers donnent une juste représentation des opérations et événements sous-jacents.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, l'étendue de l'audit et les dates planifiées, ainsi que les découvertes d'audit significatives, notamment toutes déficiences importantes dans le contrôle interne que le réviseur d'entreprises identifie pendant l'audit.

Pour les entités cotées et d'intérêt public, le réviseur d'entreprises fournit également aux personnes responsables de la gouvernance une déclaration selon laquelle le réviseur d'entreprises a respecté l'ensemble des exigences éthiques concernant l'indépendance, y compris la Norme éthique pour les Réviseurs d'entreprises (Irlande) de 2016, et leur communique toutes les questions relatives aux relations et autres qui peuvent être raisonnablement perçues comme affectant l'indépendance du réviseur d'entreprises, et, le cas échéant, les garanties qui s'y rapportent.

Lorsque le réviseur d'entreprises est tenu de faire un rapport sur les questions clés de l'audit liées aux points communiqués aux personnes responsables de la gouvernance, le réviseur d'entreprises détermine les questions qui ont été les plus importantes dans le cadre de l'audit des états financiers de la période en cours et qui sont donc les questions clés de l'audit. Le réviseur d'entreprises décrit ces questions dans le rapport du réviseur d'entreprises à moins qu'une loi ou un règlement n'empêche toute communication publique concernant ces questions ou lorsque, dans des cas extrêmement rares, le réviseur d'entreprises détermine qu'un point ne doit pas être communiqué dans le rapport du réviseur d'entreprises car les conséquences négatives liées au fait de le faire risquent raisonnablement de dépasser les bénéfices de cette communication pour l'intérêt public.

Le présent rapport est uniquement destiné aux membres de la société, en tant qu'entité, conformément à la Section 391 de la Loi sur les Sociétés de 2014. Nous avons effectué notre travail d'audit de manière à pouvoir indiquer aux membres de la Société les éléments que nous devons fournir dans un rapport d'audit et à l'exclusion de toute autre fin. Dans la mesure autorisée par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons aucune responsabilité à l'égard d'aucune autre partie que la Société et ses membres, pris dans leur ensemble, pour notre travail d'audit, pour le présent rapport et pour les avis que nous avons formulés.

## **Rapport relatif aux autres exigences légales et réglementaires**

### **Avis sur des questions annexes prescrit par la Loi sur les Sociétés de 2014**

Sur la base du travail que nous avons effectué dans le cadre de l'audit uniquement, nous déclarons que :

- Nous avons obtenu toutes les informations et explications que nous estimons nécessaires dans le cadre de notre audit.
- Selon nous, les dossiers comptables de la Société ont été suffisants pour permettre aux états financiers d'être facilement et correctement audités.
- Les états financiers concordent avec les registres comptables.
- Selon nous, les informations figurant dans le rapport des administrateurs sont conformes aux états financiers et le rapport des administrateurs a été préparé en conformité avec la Loi sur les Sociétés de 2014.

### **Déclaration de Gouvernance d'Entreprise**

Nous signalons, au vu des informations communiquées dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise figurant aux pages 7 à 9, que :

- Selon nous, sur la base du travail que nous avons effectué au cours de l'audit, les informations figurant dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise en vertu de la sous-section 2(c) et de la section 1373 de la Loi sur les Sociétés de 2014 sont conformes aux états financiers légaux de la société pour l'exercice concerné et ces informations ont été préparées en conformité avec la Loi sur les Sociétés de 2014. d'après nos connaissances et notre compréhension de la société et de son environnement, obtenues dans le cadre de l'audit, nous n'avons identifié aucune inexactitude importante dans ces informations.
- Selon nous, sur la base du travail que nous avons effectué au cours de l'audit, la Déclaration de gouvernance d'entreprise contient les informations exigées par la Règle 6(3) du Règlement de l'Union Européenne (Publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes) de 2017 (dans sa version modifiée) ; et
- Selon nous, sur la base du travail que nous avons effectué dans le cadre de l'audit, les informations exigées au titre des sections 1373(2)(a), (b), (e) et (f) de la Loi sur les Sociétés de 2014 figurent dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise de la société.

### **Points sur lesquels nous avons une obligation d'information au cas par cas**

D'après nos connaissances et notre compréhension de la société et de son environnement, obtenues dans le cadre de l'audit, nous n'avons identifié aucune inexactitude importante dans le rapport des administrateurs.

Nous n'avons rien de particulier à signaler en ce qui concerne les dispositions de la Loi sur les Sociétés de 2014 qui nous imposent de vous indiquer si, selon nous, les obligations relatives à la communication de la rémunération des administrateurs et des transactions prescrites par la loi n'ont pas été remplies.

**Autres Questions que nous sommes tenus de traiter**

Nous avons été nommés par le Conseil d'administration de First Trust Global Funds plc le 13 décembre 2012 pour auditer les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. La période d'engagement total sans interruption, incluant les reconductions et renouvellements antérieurs du cabinet est de 7 ans, couvrant les exercices clos le 31 décembre 2012 au 31 décembre 2018.

Aucun des services hors audit interdits par la Norme éthique de l'IAASA n'a été fourni et nous sommes restés indépendants de la société pour la réalisation de l'audit.

Notre avis d'audit est conforme au rapport supplémentaire au Comité d'audit que nous sommes tenus de fournir au titre de la norme ISA 260 (Irlande).

Michael Hartwell  
Pour le compte et au nom de Deloitte Ireland LLP  
Chartered Accountants and Statutory Audit Firm  
Deloitte & Touche House, Earlsfort Terrace, Dublin 2

16 avril 2019



# First Trust Global Funds plc

## ETAT DE SITUATION FINANCIERE

Au 31 décembre 2018

	First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF €	First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF F	Total* €
<b>Actif</b>			
Trésorerie (Note 2F)	149 692	–	149 692
Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat (Note 5)	246 953 962	5 293 236	251 651 050
Revenus capitalisés et autres produits à recevoir	65 825	–	65 825
<b>Total actif</b>	<b>247 169 479</b>	<b>5 293 236</b>	<b>251 866 567</b>
<b>Passif</b>			
Découvert bancaire (Note 2F)	(380)	(1 664)	(1 856)
Commissions de gestion à payer	(141 541)	(2 976)	(144 182)
<b>Total passif (hors actif net attribuable aux détenteurs d'actions de participation remboursables)</b>	<b>(141 921)</b>	<b>(4 640)</b>	<b>(146 038)</b>
<b>Actif net attribuable aux détenteurs d'actions de participation remboursables</b>	<b>247 027 558</b>	<b>5 288 596</b>	<b>251 720 529</b>
<b>Nombre d'actions de participation remboursables en circulation (Notes 6 et 17C)</b>			
Catégorie A	8 700 002	250 002	
Catégorie B	450 002	–	
<b>Valeur nette d'inventaire par action attribuable aux détenteurs d'actions de participation remboursables (Note 17B)</b>			
Catégorie A	26,92 €	21,15 F	
Catégorie B	28,44 €	–	

\*La colonne des totaux comprend les compartiments immatriculés en Suisse uniquement.

\_\_\_\_\_  
Bronwyn Wright

\_\_\_\_\_  
Michael Boyce

Date: 16 avril 2019

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

ETAT DE SITUATION FINANCIERE

Au 31 décembre 2017

	First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF €	First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF* F	Total** €
<b>Actif</b>			
Trésorerie (Note 2F)	81 381	–	81 381
Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat (Note 5)	157 010 304	1 240 264	158 070 202
Revenus capitalisés et autres produits à recevoir	19 598	–	19 598
<b>Total actif</b>	<b>157 111 283</b>	<b>1 240 264</b>	<b>158 171 181</b>
<b>Passif</b>			
Découvert bancaire (Note 2F)	(651)	(630)	(1 190)
A payer sur l'achat de titres	(11 676)	–	(11 676)
Commissions de gestion à payer	(78 894)	(680)	(79 475)
<b>Total passif (hors actif net attribuable aux détenteurs d'actions de participation remboursables)</b>	<b>(91 221)</b>	<b>(1 310)</b>	<b>(92 341)</b>
<b>Actif net attribuable aux détenteurs d'actions de participation remboursables</b>	<b>157 020 062</b>	<b>1 238 954</b>	<b>158 078 840</b>
<b>Nombre d'actions de participation remboursables en circulation (Notes 6 et 17C)</b>			
Catégorie A	4 900 002	50 002	
<b>Valeur nette d'inventaire par action attribuable aux détenteurs d'actions de participation remboursables (Note 17B)</b>			
Catégorie A	32,05 €	24,78 F	

\* Le First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF a été lancé le 17 janvier 2017.

\*\*La colonne des totaux comprend les compartiments immatriculés en Suisse uniquement.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**ETAT DU RESULTAT GLOBAL**

**Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2018**

	<b>First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF €</b>	<b>First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF F</b>	<b>Total* €</b>
<b>Revenu</b>			
Revenu d'Investissement (Notes 2C et 2D)	9 413 244	95 777	9 496 185
Bénéfices/(pertes) nets sur actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat (Note 3)	(63 008 826)	(840 494)	(63 736 678)
<b>Total des bénéfices/(pertes) d'investissement</b>	<b>(53 595 582)</b>	<b>(744 717)</b>	<b>(54 240 493)</b>
<b>Charges</b>			
Commissions de gestion (Note 8B)	(1 944 479)	(33 969)	(1 973 895)
<b>Total des charges</b>	<b>(1 944 479)</b>	<b>(33 969)</b>	<b>(1 973 895)</b>
<b>Charges nettes</b>	<b>(1 944 479)</b>	<b>(33 969)</b>	<b>(1 973 895)</b>
<b>Coûts de financement</b>			
Retenue à la source (Notes 2C et 4)	(1 348 761)	(33 572)	(1 377 834)
<b>Augmentation/(diminution) nette de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions de participation remboursables provenant des opérations</b>	<b>(56 888 822)</b>	<b>(812 258)</b>	<b>(57 592 222)</b>

Il n'y a pas d'autres pertes ou bénéfices comptabilisés au cours de l'exercice que ceux qui figurent dans les Etats du Résultat Global. Dans le cadre de la production des résultats de l'exercice financier, tous les montants concernent des opérations en cours.

\*La colonne des totaux comprend les compartiments immatriculés en Suisse uniquement.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**First Trust Global Funds plc**  
**ETAT DU RESULTAT GLOBAL**

**Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2017**

	<b>First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF</b>	<b>First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF*</b>	<b>Total**</b>
	<b>€</b>	<b>F</b>	<b>€</b>
<b>Revenu</b>			
Revenu d'Investissement (Note 2C & 2D)	1 356 099	38 202	1 390 395
Bénéfices/(pertes) nets sur actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat (Note 3)	9 217 096	434 697	9 607 345
<b>Total des bénéfices/(pertes) d'investissement</b>	<b>10 573 195</b>	<b>472 899</b>	<b>10 997 740</b>
<b>Charges</b>			
Commissions de gestion (Note 8B)	(424 644)	(12 201)	(435 597)
<b>Total des charges</b>	<b>(424 644)</b>	<b>(12 201)</b>	<b>(435 597)</b>
<b>Charges nettes</b>	<b>(424 644)</b>	<b>(12 201)</b>	<b>(435 597)</b>
<b>Coûts de financement</b>			
Retenue à la source (Note 2C & 4)	(192 543)	(13 384)	(204 559)
<b>Augmentation/(diminution) nette de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions de participation remboursables provenant des opérations</b>	<b>9 956 008</b>	<b>447 314</b>	<b>10 357 584</b>

Il n'y a pas d'autres pertes ou bénéfices comptabilisés au cours de l'exercice que ceux qui figurent dans les Etats du Résultat Global. Dans le cadre de la production des résultats de l'exercice financier, tous les montants concernent des opérations en cours.

\* Le First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF a été lancé le 17 janvier 2017.

\*\*La colonne des totaux comprend les compartiments immatriculés en Suisse uniquement.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**ETAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DETENEURS  
D' ACTIONS DE PARTICIPATION REMBOURSABLES**

**Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2018**

	<b>First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF €</b>	<b>First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF F</b>	<b>Total* €</b>
<b>Actif net attribuable aux détenteurs d'actions de participation remboursables en début d'exercice</b>	157 020 062	1 238 954	158 078 840
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions de participation provenant des opérations	(56 888 822)	(812 258)	(57 592 222)
<b>Opérations en Capital:</b>			
Emission d'actions de participation remboursables	256 870 418	4 861 900	261 080 730
Rachat d'actions de participation remboursables	(109 974 100)	-	(109 974 100)
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net provenant des opérations en capital	146 896 318	4 861 900	151 106 630
Ajustement monétaire (Note 2I)	-	-	127 281
<b>Actif net attribuable aux détenteurs d'actions de participation remboursables en fin d'exercice</b>	<b>247 027 558</b>	<b>5 288 596</b>	<b>251 720 529</b>

\*La colonne des totaux comprend les compartiments immatriculés en Suisse uniquement.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**ETAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DETENTEURS D' ACTIONS DE PARTICIPATION REMBOURSABLES**

**Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2017**

	<b>First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF €</b>	<b>First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF* F</b>	<b>Total** €</b>
<b>Actif net attribuable aux détenteurs d'actions de participation remboursables en début d'exercice</b>	25 427 114	–	25 427 114
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions de participation provenant des opérations	9 956 008	447 314	10 357 584
<b>Opérations en Capital:</b>			
Emission d'actions de participation remboursables	124 635 990	2 000 040	126 431 525
Rachat d'actions de participation remboursables	(2 999 050)	(1 208 400)	(4 083 890)
Augmentation/(diminution) nette de l'actif net provenant des opérations en capital	121 636 940	791 640	122 347 635
Ajustement monétaire (Note 2I)	–	–	(53 493)
<b>Actif net attribuable aux détenteurs d'actions de participation remboursables en fin d'exercice</b>	<b>157 020 062</b>	<b>1 238 954</b>	<b>158 078 840</b>

\* Le First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF a été lancé le 17 janvier 2017.

\*\*La colonne des totaux comprend les compartiments immatriculés en Suisse uniquement.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# First Trust Global Funds plc

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

### Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2018

#### 1. Organisation

First Trust Global Funds plc (la « Société ») est constituée sous forme de société d'investissement à capital variable en Irlande sous le numéro d'immatriculation 514357. Son siège social est situé à l'adresse suivante : Arthur Cox Building, Ten Earlsfort Terrace, Dublin 2 D02 T380, Irlande. La Société a une structure de fonds à compartiments multiples distincts. Elle présente une responsabilité séparée entre les compartiments et est constituée en vertu du droit irlandais sous forme de société anonyme conformément à la Loi sur les Sociétés de 2014 et à la Loi sur les Sociétés (Comptabilité) de 2017 (conjointement dénommées les « Lois sur les Sociétés »), à la Réglementation des Communautés Européennes (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2011, dans sa version modifiée (la « Réglementation OPCVM »), et à la Réglementation de la Banque Centrale (Loi de Surveillance et d'Exécution de 2013 (Section 48(1)) (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2015, dans sa version modifiée (la « Réglementation OPCVM de la Banque Centrale »). Le présent rapport contient les états financiers annuels du First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF (l'« ETF Eurozone ») et du First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF (l'« ETF Suisse »), qui sont immatriculés en Suisse et qui sont des compartiments de la Société.

Au 31 décembre 2018, le Conseil d'administration (le « Conseil d'administration » ou les « Administrateurs ») a approuvé 20 compartiments, dont 2 sont immatriculés en Suisse, notamment l'ETF Eurozone et l'ETF Suisse. L'ETF Eurozone a commencé à opérer le 22 octobre 2014 et l'ETF Suisse a commencé à opérer le 17 janvier 2017.

Nom du Compartiment	Catégorie d'actions	Politique de dividendes	Date de lancement	Bourses
First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF*	Actions de Catégorie A	Capitalisation	22/10/2014	Euronext Dublin, London Stock Exchange, Euronext Amsterdam, SIX Swiss Exchange, Borsa Italiana
First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF	Actions de Catégorie A	Capitalisation	17/01/2017	Euronext Dublin, SIX Swiss Exchange

\*Veuillez consulter la Note 18 pour obtenir des détails concernant les événements importants survenus au cours de l'exercice.

L'objectif d'investissement de l'ETF Eurozone est d'offrir aux investisseurs un rendement total, en prenant en compte le capital et les rendements, qui reflète le rendement d'un indice d'actions dénommé NASDAQ AlphaDEX® Eurozone Index (l'« Indice EZ »). Afin d'atteindre son objectif d'investissement, la politique d'investissement de l'ETF Eurozone est d'investir au moins 90% de ses actifs nets dans un portefeuille de titres de participation composé de titres de participation de l'Indice EZ ou dans des certificats de dépôt qui peuvent inclure des Certificats de Dépôt Américains (« ADR »), des Certificats de Dépôt Mondiaux (« GDR »), des Certificats de Dépôt Européens (« EDR ») ou autres certificats de dépôt représentant des titres de l'Indice EZ lorsqu'un investissement direct dans un titre composant l'Indice EZ n'est pas possible.

Sous réserve de l'Annexe III du prospectus de la Société, le gestionnaire d'investissement peut également investir dans un portefeuille d'actifs qui peut comprendre des instruments du marché monétaire ou à court terme tels que des titres d'Etat, des acceptations bancaires, des certificats de dépôt et des organismes de placement collectif éligibles qui sont des fonds monétaires et/ou qui ont un objectif et des politiques d'investissement similaires à ceux de l'ETF Eurozone. Le montant susceptible d'être investi dans ces instruments du marché monétaire, instruments à court terme et Organismes de Placement Collectif Eligibles ne dépassera pas 10% de la VNI de l'ETF Eurozone.

L'objectif d'investissement de l'ETF Suisse est d'apporter aux investisseurs des résultats d'investissement qui correspondent généralement au prix et au rendement d'un indice boursier dénommé NASDAQ AlphaDEX® Switzerland Index (l'« Indice Suisse »). Afin d'atteindre son objectif d'investissement, la politique d'investissement de l'ETF Suisse consiste à investir au moins 90% de ses actifs nets dans un portefeuille de titres de participation composé de titres de participation de l'Indice Suisse ou dans des certificats de dépôt qui peuvent inclure des ADR, des GDR, des EDR ou autres certificats de dépôt représentant des titres de l'Indice Suisse lorsqu'un investissement direct dans un titre composant l'Indice Suisse n'est pas possible.

Sous réserve de l'Annexe III du prospectus de la Société, le gestionnaire d'investissement peut également investir dans un portefeuille d'actifs qui peut comprendre des instruments du marché monétaire ou à court terme tels que des titres d'Etat, des acceptations bancaires, des certificats de dépôt et des organismes de placement collectif éligibles qui sont des fonds monétaires et/ou qui ont un objectif et des politiques d'investissement similaires à ceux de l'ETF Suisse. Le montant susceptible d'être investi dans ces instruments du marché monétaire, instruments à court terme et Organismes de Placement Collectif Eligibles ne dépassera pas 10 % de la VNI de l'ETF Suisse.

# First Trust Global Funds plc

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

### Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2018

#### 2. Principales Méthodes Comptables

##### A. Base de la Préparation et Convention Comptable

Les présents états financiers annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ( la « Période de déclaration ») ont été préparés conformément aux normes comptables généralement admises en Irlande (« GAAP Irlandaises ») y compris la Norme d'Information Financière (« FRS ») 102 « La Norme d'Information Financière applicable au Royaume-Uni et en République d'Irlande » (« FRS 102 ») émise par le Financial Reporting Council et la législation irlandaise comprenant les Lois sur les Sociétés (Companies Act), la Réglementation OPCVM, la Réglementation OPCVM de la Banque Centrale et les règles de cotation d'Euronext Dublin, des Bourses d'Amsterdam et de Paris, du London Stock Exchange, de la Deutsche Boerse, du SIX Swiss Exchange et de la Borsa Italiana.

La préparation d'états financiers conformes à la norme FRS 102 nécessite l'utilisation de certaines estimations et hypothèses déterminantes qui peuvent affecter les montants des actifs et des passifs comptabilisés à la date d'arrêté des états financiers et le montant des produits et charges comptabilisés au cours de la Période de reporting. Bien que ces estimations soient basées sur les informations les plus précises dont la direction pourrait disposer au sujet du montant, des événements ou des mesures, au final, les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les domaines comportant un degré plus élevé de jugement ou de complexité, ou les domaines dans lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives sont indiqués dans la note relative à l'estimation de la juste valeur.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité selon le principe du coût historique, modifié par la réévaluation des actifs et des passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat.

La Société a décidé de ne pas se prévaloir de l'exonération de préparation d'état des flux de trésorerie offerte aux fonds d'investissement à capital variable (qui détiennent une part importante d'investissements hautement liquides et évalués à la juste valeur) au titre de la Section 7 « Etats des Flux de Trésorerie » de la norme FRS 102.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Société sont reprises ci-dessous et au verso. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été systématiquement appliquées aux exercices présentés.

Les présents états financiers traduits ne sont pas des états financiers légaux.

##### B. Actifs et Passifs Financiers à la Juste Valeur par le Compte de Résultat

###### Valorisation des Investissements à la Juste Valeur par le Compte de Résultat

###### (i) Classification

La Société classe ses investissements en titres de créance et en titres de participation comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Tous les actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils comprennent des titres de participation, des actions préférentielles et des droits. Tous les dérivés en position créditrice sont déclarés comme étant des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Tous les dérivés en position débitrice sont déclarés comme étant des actifs financiers détenus à des fins de transaction.

###### (ii) Comptabilisation et Décomptabilisation

Les achats et les ventes d'investissements sont comptabilisés à la date de négociation qui correspond à la date à laquelle la Société s'engage à acheter ou à vendre l'investissement. Les investissements sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie sur des investissements ont expiré ou lorsque la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les bénéfices et pertes réalisés sont basés sur la méthode du premier entré premier sorti (« FIFO ») et sont reflétés dans les bénéfices/(pertes) nets sur actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat dans les Etats du Résultat Global.

###### (iii) Evaluation Initiale

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat sont évalués à la juste valeur. En vertu de la norme FRS 102, pour comptabiliser ses instruments financiers, une entité déclarante doit appliquer (a) l'intégralité des dispositions de la Section 11 « Instruments Financiers Basiques » et la Section 12 « Autres Instruments Financiers » de la norme FRS 102, (b) les dispositions relatives à la comptabilisation et à la mesure de la Norme Comptable Internationale (International Accounting Standard) (« IAS ») 39 « Instruments Financiers : Comptabilisation et Mesure » (« IAS 39 ») et uniquement les dispositions relatives à la communication d'informations des Sections 11 et 12 de la norme FRS 102 ; ou (c) les dispositions relatives à la comptabilisation et à la mesure de la Norme Internationale d'Information Financière (« IFRS ») 9 « Instruments Financiers » (« IFRS 9 ») et les dispositions relatives à la communication d'informations des Sections 11 et 12. La Société a choisi d'appliquer les dispositions relatives à la comptabilisation et à la mesure de la norme IAS 39 et les exigences de communication des Sections 11 et 12.



# First Trust Global Funds plc

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

### Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2018

#### (iv) Estimation de la Juste Valeur

Les instruments financiers de chaque Compartiment figurent à leur juste valeur dans les Etats de Situation Financière. La juste valeur des instruments négociés sur des marchés actifs est basée sur les derniers prix du marché cotés et négociés à la Date des Etats de Situation Financière.

Un instrument financier est considéré comme étant coté sur un marché actif si les prix cotés sont facilement et régulièrement accessibles auprès d'une bourse, d'un négociant, d'un courtier, d'un groupe industriel, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence de régulation, et si ces prix représentent des opérations de marché réelles et régulières réalisées sur un pied d'égalité.

#### C. Comptabilisation des Produits

Les produits d'intérêts et de dividendes sur les instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat pour l'exercice sont présentés sous l'intitulé « Revenu d'Investissement » dans les Etats du Résultat Global selon les règles de la comptabilité d'exercice, bruts des retenues à la source qui sont indiquées à part dans les Etats du Résultat Global. Les revenus de dividendes sont inscrits à la date ex-dividende.

#### D. Revenu provenant des Investissements

La Société enregistre ses opérations d'investissement en fonction de la date de négociation. Les revenus d'intérêts comprennent la capitalisation d'escomptes de marché, d'escomptes liés à l'émission initiale et l'amortissement de primes et sont inscrits en tant que revenus pendant toute la durée de l'investissement sous-jacent.

#### E. Comptabilisation des Charges

Toutes les charges sont comptabilisées dans les Etats du Résultat Global, sur la base de la comptabilité d'exercice.

#### F. Liquidités

Les liquidités et les découverts bancaires sont présentés au comptant, ce qui se rapproche de la juste valeur. Les découverts bancaires sont classés en tant que passifs financiers.

#### G. Actions de Participation Remboursables

Pour l'ETF Eurozone et l'ETF Suisse, les actions peuvent être rachetées sur le marché principal ou secondaire et sont classées dans les passifs financiers. Le marché primaire est le marché sur lequel les actions des Compartiments sont émises par la Société au profit des Participants Autorisés (« PA ») ou rachetées par la Société auprès des Participants Autorisés. Seuls les Participants Autorisés sont autorisés à souscrire ou à faire racheter des actions sur le marché principe.

Les actions peuvent être achetées ou vendues sur le marché secondaire par tous les investisseurs via une bourse reconnue compétente sur laquelle les actions sont admises à la négociation ou de gré à gré. L'objectif de la cotation des actions en bourse est de permettre aux investisseurs d'acheter et de vendre des actions sur le Marché Secondaire, généralement via un courtier/négociant ou un agent administratif tiers, à des volumes inférieurs à ce qui serait possible s'ils devaient souscrire et/ou faire racheter des actions par l'intermédiaire de la Société sur le Marché Principal.

La juste valeur du passif financier pour les actions de participation remboursables est le montant de rachat par action, calculé comme étant la VNI par action moins les droits et charges associés, et les dividendes de rachat à payer sur les actions ayant fait l'objet d'un rachat.

#### H. Distributions aux Détenteurs d'Actions de Participation Remboursables

Les distributions à verser aux détenteurs d'actions de participation remboursables sont comptabilisées dans les Etats du Résultat Global. Les revenus, bénéfices et gains de l'ETF Eurozone et de l'ETF Suisse seront capitalisés et réinvestis pour le compte des actionnaires.

#### I. Devises Etrangères

Les postes des états financiers de la Société sont évalués et présentés dans la devise de l'environnement économique principal dans laquelle elle opère (la « devise fonctionnelle »). La devise fonctionnelle reflète les opérations, événements et conditions en fonction desquels chaque Compartiment fonctionne et exerce son activité. La devise de présentation de la Société est l'Euro.

## **First Trust Global Funds plc**

### **NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**

#### **Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2018**

La devise fonctionnelle de l'ETF Eurozone est l'Euro.

La devise fonctionnelle de l'ETF Suisse est le Franc suisse.

Afin de combiner les états financiers des Compartiment en vue d'obtenir le total des chiffres (comme la loi irlandaise sur les sociétés l'impose), les montants figurant dans l'Etat de Situation Financière des Compartiments ont été convertis en Euro au taux de change applicable au 31 décembre 2018. Les bénéfices de change notionnels de 127 281 € au 31 décembre 2018 (31 décembre 2017 : 53 493 €) indiquées dans les Etats des Variations de l'Actif Net Attribuable aux Détenteurs d'Actions de Participation Remboursables s'expliquent par le recours à des taux moyens lors de la conversion de l'augmentation/(diminution) nette de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions de participation remboursables provenant des opérations, de l'émission d'actions de participation remboursables et du rachat d'actions de participation remboursables, tandis que les taux de clôture sont utilisés lors de la conversion des Etats de Situation Financière en fin d'exercice. L'ajustement du taux de change notionnel n'a aucun effet sur la VNI des Compartiments pris séparément.

La Société peut investir dans des actifs libellés dans une autre devise que la devise fonctionnelle de chaque Compartiment. En conséquence, la valeur de l'investissement d'un actionnaire peut être affectée de manière positive ou négative par les fluctuations des taux de change entre les différentes devises. Les opérations en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs libellés dans des devises étrangères sont convertis en Euro au taux de change de clôture applicable à la fin de l'exercice financier. Les bénéfices et pertes de change liés aux investissements à la juste valeur par le compte de résultat, aux instruments financiers dérivés et à l'ensemble des autres bénéfices ou pertes de change liés aux postes monétaires, y compris les liquidités, sont reflétés dans les bénéfices/(pertes) nets sur actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat dans les Etats du Résultat Global.

#### **J. Frais de Transaction**

Un Compartiment paye des frais de transaction, tels que des commissions, lorsqu'il achète et vend des titres. Les Frais de transaction désignent les coûts et frais engagés pour l'achat et la vente de titres et d'instruments financiers du portefeuille en tant qu'Investissements, notamment, à titre non exhaustif, les frais et commissions de courtage, les intérêts ou taxes à payer pour ces opérations d'achat et de vente. Les frais de transaction sont inclus dans l'achat et la vente de chaque titre.

# First Trust Global Funds plc

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

### Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2018

#### 3. Bénéfices/(pertes) nets sur Actifs et Passifs Financiers à la Juste Valeur par le Compte de Résultat

Exercice clos le 31 décembre 2018

	First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF €	First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF F	Total* €
<b>Actifs et Passifs Financiers à la Juste Valeur par le compte de résultat :</b>			
<b>Détenus à des fins de Transaction :</b>			
Bénéfices/(pertes) nets réalisés sur investissements	(20 000 364)	95 413	(19 917 738)
Bénéfices/(pertes) nets réalisés sur dérivés	(2)	–	(2)
Bénéfices/(pertes) de change nets réalisés	(156)	–	(156)
Variation nette des bénéfices/(pertes) latents sur investissements	(43 008 271)	(935 908)	(43 818 750)
Variation nette des bénéfices/(pertes) de change latents	(33)	1	(32)
	<b>(63 008 826)</b>	<b>(840 494)</b>	<b>(63 736 678)</b>

\*La colonne des totaux comprend les compartiments immatriculés en Suisse uniquement.

Exercice clos le 31 décembre 2017

	First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF €	First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF* F	Total** €
<b>Actifs et Passifs Financiers à la Juste Valeur par le compte de résultat :</b>			
<b>Détenus à des fins de Transaction :</b>			
Bénéfices/(pertes) nets réalisés sur investissements	6 343 839	246 169	6 564 837
Bénéfices/(pertes) de change nets réalisés	(35)	–	(35)
Variation nette des bénéfices/(pertes) latents sur investissements	2 873 252	188 528	3 042 503
Variation nette des bénéfices/(pertes) de change latents	40	–	40
	<b>9 217 096</b>	<b>434 697</b>	<b>9 607 345</b>

\* Le First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF a été lancé le 17 janvier 2017.

\*\*La colonne des totaux comprend les compartiments immatriculés en Suisse uniquement.

# First Trust Global Funds plc

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

### Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2018

#### 4. Fiscalité

Selon le Droit et les pratiques en vigueur, la Société répond aux critères des organismes de placement fixés dans la Section 739B de la Loi de Consolidation Fiscale (Taxes Consolidation Act) de 1997, dans sa version modifiée (la « TCA »). De fait, ses revenus ou ses plus-values ne sont pas imposables en Irlande. Néanmoins, des impôts irlandais peuvent être dus en cas de survenance d'un « fait générateur d'imposition ». Un fait générateur d'imposition comprend toute distribution aux actionnaires ou encaissement, rachat, annulation ou transfert d'actions. La Société ne sera pas imposable en Irlande pour des faits générateurs d'imposition relatifs à :

(a) un actionnaire qui, au moment du fait générateur d'imposition, n'est ni résident irlandais ni résident ordinaire irlandais d'un point de vue fiscal, sous réserve que la Société détienne des déclarations valables adéquates au regard des dispositions de la TCA ; et

(b) certains actionnaires résidents fiscaux irlandais exonérés qui ont fourni à la Société les déclarations légales signées nécessaires.

Ne constituent pas des faits générateurs d'imposition :

(i) toute opération (qui pourrait être un fait générateur d'imposition) portant sur des actions détenues via un système de compensation reconnu désigné par une décision des Services fiscaux irlandais (Revenue Commissioners of Ireland) ; ou

(ii) un transfert d'actions entre époux/partenaires civils et tout transfert d'actions entre époux/partenaires ou anciens époux/partenaires civils au moment d'une séparation de corps, du prononcé d'une décision de dissolution et/ou d'un divorce, selon le cas; ou

(iii) un échange par un actionnaire, par négociation sur un pied d'égalité dans lequel aucun paiement n'est effectué au profit de l'actionnaire, en actions d'un Compartiment contre des actions d'un autre Compartiment ; ou

(iv) un échange d'actions résultant d'une fusion ou d'une restructuration admissible (au sens de la Section 739H de la TCA) avec un autre organisme de placement.

Les Administrateurs prévoient que les actions des Compartiments ETF seront détenues à tout moment via un système de compensation reconnu. Sur cette base, il n'est pas prévu que naissent de faits générateurs d'imposition au titre desquels la Société sera redevable d'un impôt. Toutefois, si, pour quelque raison que ce soit, les actions cessent d'être détenues via un système de compensation reconnu et si la Société devient redevable d'un impôt au titre d'un fait générateur d'imposition, elle est en droit de déduire du paiement découlant de ce fait générateur d'imposition un montant représentant l'impôt en question et/ou le cas échéant, de racheter et d'annuler le nombre d'actions détenues par l'Actionnaire nécessaire pour couvrir le montant de l'impôt. L'Actionnaire concerné devra indemniser et tenir la Société à couvert de toute perte qu'elle pourrait être amenée à subir du fait qu'elle deviendrait redevable d'un impôt à la survenance d'un fait générateur d'imposition.

#### Autres pays :

Les revenus et les plus-values éventuels perçus sur les investissements effectués par la Société peuvent être soumis à des retenues à la source imposées par le pays dans lequel les revenus/plus-values d'investissement sont perçus et ces retenues sont susceptibles de ne pas être recouvrables par la Société ou ses actionnaires.

#### 5. Actifs et Passifs Financiers à la Juste Valeur par le Compte de Résultat

La Société doit classer les valorisations à la juste valeur grâce à une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour les évaluations. La hiérarchie de la juste valeur comporte les niveaux suivants :

- Niveau 1 - Les cours non ajustés cotés sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques auxquelles l'entité a accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 – Les données autres que les prix proposés incluses dans le Niveau 1 qui sont observables (c'est-à-dire développées au moyen des données du marché) pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.
- Niveau 3 – Les données ne sont pas observables (c'est-à-dire pour lesquelles les données de marché ne sont pas disponibles) pour l'actif ou le passif.

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017, aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 de la hiérarchie de la juste valeur n'a eu lieu pour les actifs et passifs financiers enregistrés à la juste valeur.

Le niveau dans la hiérarchie de la juste valeur dans lequel l'évaluation de la juste valeur est classée dans sa totalité est déterminé sur la base de la donnée du plus bas niveau, qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur dans sa totalité. À cette fin, le caractère

# First Trust Global Funds plc

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

### Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2018

significatif d'une donnée est estimé par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans sa totalité. Si une évaluation à la juste valeur utilise des données observables qui requièrent un ajustement important sur la base de données non observables, cette évaluation sera une évaluation de Niveau 3. L'évaluation du caractère significatif d'une donnée particulière en vue de l'évaluation de la juste valeur dans sa totalité requiert un jugement, en prenant en compte des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif.

Aucun titre n'était classé au Niveau 3 pour les exercices clos le 31 décembre 2018 ou le 31 décembre 2017.

Les tableaux ci-dessous présentent une analyse des instruments financiers au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, évalués à la juste valeur conformément à la norme FRS 102 :

#### First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF

##### Actifs Financiers à la Juste Valeur par le Compte de Résultat

Au 31 décembre 2018	Niveau 1 €	Niveau 2 €	Niveau 3 €	Total €
<b>Détenus à des fins de Transaction</b>				
Actions ordinaires	246 893 232	–	–	246 893 232
Droits	60 730	–	–	60 730
<b>Total</b>	<b>246 953 962</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>246 953 962</b>

#### First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF

##### Actifs Financiers à la Juste Valeur par le Compte de Résultat

Au 31 décembre 2017	Niveau 1 €	Niveau 2 €	Niveau 3 €	Total €
<b>Détenus à des fins de Transaction</b>				
Actions ordinaires	157 010 304	–	–	157 010 304
<b>Total</b>	<b>157 010 304</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>157 010 304</b>

#### First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF

##### Actifs Financiers à la Juste Valeur par le Compte de Résultat

Au 31 décembre 2018	Niveau 1 F	Niveau 2 F	Niveau 3 F	Total F
<b>Détenus à des fins de Transaction</b>				
Actions ordinaires	5 293,236	–	–	5 293 236
<b>Total</b>	<b>5 293,236</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5 293 236</b>

#### First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF\*

##### Actifs Financiers à la Juste Valeur par le Compte de Résultat

Au 31 décembre 2017	Level 1 F	Level 2 F	Level 3 F	Total F
<b>Détenus à des fins de Transaction</b>				
Actions ordinaires	1 240 264	–	–	1 240 264
<b>Total</b>	<b>1 240 264</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 240 264</b>

\* Le First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF a été lancé le 17 janvier 2017.

Il n'y a pas eu de passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat pour l'ETF Eurozone, ni pour l'ETF Suisse au 31 décembre 2018 ou au 31 décembre 2017.

## 6. Capital Social

Au moment de la constitution, le capital social autorisé et entièrement libéré de la Société était de 2 actions de souscripteurs évaluées à 2,00 € sans valeur nominale et 500 000 000 000 actions de participation sans valeur nominale. Les actions de souscripteurs ne sont pas comprises dans la VNI de la Société et sont uniquement indiquées dans les états financiers par la présente note. De l'avis des Administrateurs, la communication reflète la nature de l'activité d'investissement de la Société. Les

# First Trust Global Funds plc

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

### Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2018

actions de souscripteurs ne donnent pas à leurs titulaires de droits à des dividendes et, en cas de liquidation, confèrent à leurs titulaires le droit de percevoir le montant payé au titre de ces actions, mais ne donnent pas le droit de participer à l'actif net de la Société.

La Société se réserve le droit de procéder au rachat d'une partie ou de l'ensemble des Actions de Souscripteurs sous réserve que la Société ait à tout moment un capital social émis d'une valeur minimum de 300 000 €.

Chacune des actions de participation de la Société confère à son titulaire un vote par action, le droit de percevoir les dividendes que les Administrateurs peuvent déclarer le cas échéant et, dans le cas d'une liquidation ou d'une dissolution de la Société, en priorité par rapport aux titulaires des actions de souscripteurs, tout d'abord à un montant égal à la VNI des actions de chaque catégorie ou série détenues à la date de la liquidation et, après versement aux titulaires des actions de souscripteurs du montant nominal payé à ce titre, le droit de participer aux actifs excédentaires de la Société (le cas échéant).

Le capital social émis et intégralement libéré en actions de participation remboursables doit être à tout moment égal à la VNI de la Société. Les actions de participation remboursables peuvent donner lieu à un rachat, selon le choix des actionnaires et sont classées comme passifs financiers.

#### Au 31 décembre 2018

	<b>First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF Actions</b>	<b>First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF Actions</b>
<b>Catégorie A</b>		
Solde d'ouverture	4 900 002	50 002
Actions émises	7 400 000	200 000
Actions rachetées	(3 600 000)	—
Solde à la clôture	<u>8 700 002</u>	<u>250 002</u>
<b>Catégorie B</b>		
Solde d'ouverture	—	—
Actions émises	450 002	—
Actions rachetées	—	—
Solde à la clôture	<u>450 002</u>	<u>—</u>

#### Au 31 décembre 2017

	<b>First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF Actions</b>	<b>First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF Actions</b>
<b>Catégorie A</b>		
Solde d'ouverture	950 002	—
Actions émises	4 050 000	100 002
Actions rachetées	(100 000)	(50 000)
Solde à la clôture	<u>4 900 002</u>	<u>50 002</u>

## 7. Gestion de Portefeuille Efficace

La Société peut, pour le compte des Compartiments et sous réserve des conditions et dans les limites fixées par la Banque Centrale, avoir recours à des techniques et des instruments liés à des valeurs mobilières à des fins de gestion de portefeuille efficace, comme décrit dans le prospectus.

Les opérations à des fins de gestion de portefeuille efficace peuvent être engagées dans le but de parvenir à une réduction des risques, une réduction des coûts ou l'augmentation du capital ou des rendements d'un Compartiment et peuvent avoir un caractère spéculatif. Ces techniques et instruments peuvent comprendre des investissements dans des opérations liées au change tels que des contrats de change à terme, des options sur devises, des futures et des contrats de swap en vue de se couvrir contre certains risques de change.

# First Trust Global Funds plc

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

### Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2018

Ces techniques et instruments seront utilisés conformément aux exigences de la Banque Centrale. De nouvelles techniques et de nouveaux instruments pouvant être développés sont susceptibles d'être utilisés par la Société et la Société (sous réserve de ce qui précède) pourra avoir recours à ces techniques.

#### 8. Contrats Importants et Charges d'Exploitation

##### A. L'Agent Administratif

La Société a nommé BNY Mellon Fund Services (Ireland) Designated Activity Company (l'« Agent Administratif ») en tant qu'agent administratif des Compartiments avec la responsabilité d'assurer l'administration au quotidien de la Société, notamment le calcul de la VNI et de la VNI par action de chaque Compartiment.

Le Gestionnaire d'investissement de l'ETF Eurozone et de l'ETF Suisse s'acquitte des commissions de l'Agent administratif se rapportant au compartiment concerné.

La Société paiera des commissions de transaction fixes à l'Agent administratif pour l'ensemble des Compartiments, qui les facturera aux tarifs commerciaux habituels. En outre, l'Agent Administratif aura droit au remboursement de ses notes de frais raisonnables.

##### B. Le Gestionnaire d'Investissement

La Société a désigné First Trust Advisors L.P. (le « Gestionnaire d'Investissement ») en tant que gestionnaire d'investissement de l'ETF Eurozone et de l'ETF Suisse. Le Gestionnaire d'Investissement est une société en commandite avec un commanditaire, Grace Partners of DuPage L.P., et un commandité, The Charger Corporation.

En vertu du contrat de gestion d'investissement, la Société versera au Gestionnaire d'investissement une commission de gestion d'investissement d'un montant de 0,75% de la moyenne de l'actif net quotidien du Compartiment pour les actions de Catégorie A et les actions de Catégorie B, qui sera calculée et capitalisée quotidiennement et payable chaque mois à terme échu.

La Société versera au Gestionnaire d'Investissement, par prélèvement sur les actifs des Compartiments, une Commission de Gestion annuelle correspondant à un pourcentage des actifs nets quotidiens moyens de chaque Compartiment. Le Gestionnaire d'Investissement est chargé de s'acquitter de l'ensemble des charges opérationnelles notamment, à titre non exhaustif, les commissions et charges liées au Dépositaire, à l'Agent Administratif, au Distributeur, à l'Agent de Tenue du Registre et aux Administrateurs, les coûts liés au maintien des Compartiments et toute immatriculation des Compartiments auprès de toute autorité étatique ou de régulation ; la préparation, l'impression et la publication des prospectus, des documents de vente et des rapports aux actionnaires, des commissions réglementaires de la Banque Centrale ou de la bourse et autres agences étatiques ; des frais de commercialisation ; des primes d'assurance ; des frais et dépenses juridiques, d'audit et autres services ; le paiement des frais au titre des sous-licences relatives à l'Indice de chaque Compartiment (le cas échéant) et tous frais ou dépenses liés à la distribution hors intérêts, taxes, commissions de courtage et autres dépenses liés à l'exécution des opérations du portefeuille et les charges extraordinaires.

S'agissant de l'ETF Eurozone, une taxe de participation supplémentaire de 0,10% sur la commission de gestion annuelle susvisée est appliquée depuis le 18 novembre 2013; celle-ci prendra fin le 18 mai 2019.

S'agissant de l'ETF Suisse, une taxe de participation supplémentaire de 0,10% sur la commission de gestion annuelle susvisée est appliquée depuis le 23 décembre 2014; celle-ci prendra fin le 18 mai 2019.

Dans le cas où les charges opérationnelles, de constitution et/ou d'enregistrement combinées d'un Compartiment dépassent la commission de gestion indiquée, le Gestionnaire d'Investissement s'acquittera de tout dépassement, par prélèvement sur ses propres actifs.

En outre, le Gestionnaire d'Investissement aura droit au remboursement de ses notes de frais raisonnables.

Le gestionnaire d'investissement pourra, par prélèvement sur la commission du gestionnaire d'investissement, s'acquitter des notes de frais raisonnables du First Trust Global Portfolios Limited en qualité de distributeur de la Société.

##### C. Commission de Performance

Aucune commission de performance n'est exigible en ce qui concerne l'ETF Eurozone et l'ETF Suisse.

##### D. Le Dépositaire

La Société a nommé BNY Mellon Trust Company (Ireland) Limited (le « Dépositaire ») dépositaire de la Société.

# First Trust Global Funds plc

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

### Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2018

Le Dépositaire sera en droit de percevoir des frais de transaction et des commissions de dépositaire par délégation qui seront facturés aux tarifs commerciaux habituels. Le Dépositaire peut également prétendre au remboursement de ses notes de frais raisonnables.

Le Gestionnaire d'investissement de l'ETF Eurozone s'acquittera des commissions et frais du Dépositaire pour l'ETF Eurozone et l'ETF Suisse.

#### E. Rémunération du Réviseur d'entreprises

Le tableau suivant indique les frais payés pour la Société au réviseur d'entreprises indépendant par le Gestionnaire d'investissement pour les exercices financiers clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017 :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Frais d'audit légal	120 000 € plus TVA	102 000 € plus TVA
Frais de conseil fiscal	0 € plus TVA	4 850 € plus TVA

Aucun autre service d'assurance, ni aucun autre service en dehors de l'audit n'a été fourni par Deloitte Ireland LLP en tant que réviseur d'entreprises de la Société pendant l'exercice financier.

#### F. Autres Commissions

Le Gestionnaire d'Investissement s'acquittera des commissions et frais de l'agent de tenue du registre des Compartiments. Outre les commissions et frais que les Compartiments supportent directement, des commissions devront également être payées par les fonds d'investissement dans lesquels les Compartiments investissent.

### 9. Opérations avec des Parties Liées

#### Relations des administrateurs

M. James A. Bowen est le PDG de First Trust Portfolios L.P. et son entité affiliée, First Trust Advisors L.P., qui est le Gestionnaire d'investissement de la Société.

M. Andy Roggensack est Président de First Trust Portfolios L.P. et son entité affiliée, First Trust Advisors L.P., qui est le Gestionnaire d'investissement de la Société.

M. David G. McGarel est Directeur de l'investissement et Directeur de l'exploitation de First Trust Portfolios L.P. et son entité affiliée, First Trust Advisors L.P., qui est le Gestionnaire d'investissement de la Société.

Mme. Bronwyn Wright, M. Michael Boyce et M. Tom Coghlan sont des administrateurs indépendants de la Société.

Les Administrateurs seront en droit de percevoir des honoraires par prélèvement sur les actifs de la Société à titre de rémunération pour leurs services selon un montant qui sera déterminé ponctuellement par les Administrateurs, sous réserve que le montant total de la rémunération des Administrateurs pour un exercice donné ne dépasse pas 40 000 € (ou 45 000 € pour la personne désignée comme étant l'Administrateur responsable de l'efficacité organisationnelle) ou tout autre montant maximum déterminé par les Administrateurs, notifié ponctuellement aux actionnaires et communiqué dans les prospectus ou les états financiers annuels ou intermédiaires de la Société. Les Administrateurs pourront prétendre au remboursement par la Société de l'ensemble des débours et défraiements qu'ils auront engagés.

M. James Bowen, M. Andy Roggensack et M. David G. McGarel sont des salariés du Gestionnaire d'investissement et ne perçoivent pas de rémunération pour leurs services en tant qu'Administrateurs.

Vous trouverez ci-dessous des informations détaillées concernant les rémunérations des Administrateurs payées par le Gestionnaire d'investissement pour les exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017.

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF	52 779 €	20 994 €
First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF	696 €	735 €
	<u>53 475 €</u>	<u>21 729 €</u>

Les rémunérations payées à First Trust Advisors L.P. pour l'ETF Eurozone et l'ETF Suisse pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 représentaient 1 973 895 € (31 décembre 2017 : 435 597 €), dont 144 182 € demeuraient impayés au 31 décembre 2018 (31 décembre 2017 : 79 475 €).



**10. Instruments Financiers et Risques Associés**

**A. Généralités**

Les activités de la Société l'exposent à divers risques financiers – risque de marché (notamment le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux cours), le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité, qui sont détaillés dans la présente note.

La Société a délégué la responsabilité de l'investissement et du réinvestissement des actifs de la Société à son Gestionnaire d'investissement en vertu du Contrat de gestion d'investissement. Bien que les Administrateurs soient chargés de la surveillance des risques associés à la Société et ses Compartiments, y compris la supervision générale du contrôle du risque de performance de l'investissement, la gestion au quotidien du risque d'investissement a été déléguée au Gestionnaire d'investissement.

Le Gestionnaire d'investissement est responsable envers la Société, et, en dernier lieu, la Société, de la gestion d'investissement des actifs de la Société.

**B. Risque de Marché**

Le risque de marché est le risque que la valeur des instruments détenus fluctue du fait des variations des cours du marché découlant du risque de cours, du risque de change et du risque de taux d'intérêt.

**(i) Risque de Cours**

Le risque de cours se produit lorsque la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un investissement fluctue du fait des variations des cours, en dehors de celles qui découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs spécifiques à l'instrument financier individuel, son émetteur, ou des facteurs affectant des instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Les investissements de l'ETF Eurozone et de l'ETF Suisse au 31 décembre 2018 sont classés par catégorie d'investissement. Au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, les expositions globales au marché étaient les suivantes :

First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF	Au 31 décembre 2018		Au 31 décembre 2017	
	Juste valeur		Juste valeur	
	€	% de l'actif net	€	% de l'actif net
Actions ordinaires	246 893 232	99,95	157 010 304	99,99
Droits	60 730	0,02	–	–
<b>Total des investissements</b>	<b>246 953 962</b>	<b>99,97</b>	<b>157 010 304</b>	<b>99,99</b>

First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF	Au 31 décembre 2018		Au 31 décembre 2017	
	Juste valeur		Juste valeur	
	F	% de l'actif net	F	% de l'actif net
Actions ordinaires	5,293,236	100.09	1,240,264	100.11
<b>Total des investissements</b>	<b>5,293,236</b>	<b>100.09</b>	<b>1,240,264</b>	<b>100.11</b>

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité montrant les pertes et bénéfices associés à une fluctuation des cours de marché de 5% au 31 décembre 2018 :

Compartiment	Investissements	Juste valeur	Variation du	
			taux	Effet sur la VNI
First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF	Actions ordinaires	246 893 232 €	+/-5%	+/- 12 344 662
	Rights	60 730 €	+/-5%	+/- 3 037
First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF	Actions ordinaires	5 293 236 F	+/-5%	+/- 264 662

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité montrant les pertes et bénéfices associés à une fluctuation des cours de marché de 5% au 31 décembre 2017 :

# First Trust Global Funds plc

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

### Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2018

Compartiment	Investissements	Juste valeur	Variation du	
			taux	Effet sur la VNI
First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF	Actions ordinaires	157 010 304 €	+/-5%	+/- 7 850 515
	Actions ordinaires	1 240 264 F	+/-5%	+/- 62 013

#### (ii) Risque de Change

Le risque de change est le risque que la valeur de l'actif net d'un Compartiment fluctue du fait des variations des taux de change. En conséquence, les actifs du Compartiment mesurés dans sa devise fonctionnelle par rapport à d'autres devises peuvent fluctuer d'une manière susceptible d'avoir une incidence négative sur la valeur des actifs du Compartiment libellés dans d'autres devises que sa devise de référence.

Les actifs monétaires, tels que les liquidités, sont des actifs qui confèrent le droit de percevoir un montant de devises fixé ou déterminable. Les actifs non-monétaires, tels que les valeurs mobilières, sont des actifs pour lesquels le droit de percevoir un montant de devises fixé ou déterminable est absent.

Le tableau ci-dessous synthétise les actifs et passifs monétaires et non monétaires de l'ETF Eurozone, qui sont libellés dans une autre devise que sa devise fonctionnelle au 31 décembre 2018 :

	Actifs Monétaires	Actifs Non-Monétaires	Passifs Monétaires et Non-Monétaires	Contrats de Change à Terme
<b>First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF</b>				
<b>Au 31 décembre 2018</b>				
<b>Devise</b>				
Dollar US	–	–	(53)	–

Le tableau ci-dessous synthétise les actifs et passifs monétaires et non monétaires de l'ETF Eurozone, qui sont libellés dans une autre devise que sa devise fonctionnelle au 31 décembre 2017 :

	Actifs Monétaires	Actifs Non-Monétaires	Passifs Monétaires et Non-Monétaires	Contrats de Change à Terme
<b>First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF</b>				
<b>Au 31 décembre 2017</b>				
<b>Devise</b>				
Franc suisse	–	–	(440)	–
Dollar US	–	–	(48)	–

Il n'y avait pas d'actifs et passifs monétaires et non monétaires libellés dans une autre devise que sa devise fonctionnelle au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 pour l'ETF Suisse :

Les tableaux ci-dessous présentent une analyse de sensibilité montrant les bénéfices et pertes associés à une fluctuation du taux de change de certaines devises de 5% au 31 décembre 2018 :

Compartiment	Actif net	Variation du taux	Effet sur la VNI
<b>First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF</b>			
Dollar US	(53)	+/- 5%	+/- 3

Les tableaux ci-dessous présentent une analyse de sensibilité montrant les bénéfices et pertes associés à une fluctuation du taux de change de certaines devises de 5% au 31 décembre 2017 :

# First Trust Global Funds plc

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

### Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2018

Compartiment	Actif net	Variation du taux	Effet sur la VNI
<b>First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF</b>			
Franc suisse	(440)	+/- 5%	+/- 22
Dollar US	(48)	+/- 5%	+/- 2

#### (iii) Risque de Taux d'Intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt sur le marché. Dans la mesure où l'ETF Eurozone et l'ETF Suisse détiennent principalement des titres de participation, le Gestionnaire d'investissement estime que l'exposition au risque de taux d'intérêt est minime et aucune analyse de sensibilité n'a été présentée.

#### C. Risque de Crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie à un instrument financier n'honore pas une obligation ou un engagement conclu avec les Compartiments.

La plupart des investissements et les liquidités de la Société sont détenus par le Dépositaire en fin d'exercice. La faillite ou l'insolvabilité du Dépositaire peuvent donner lieu à des retards dans l'application des droits de la Société en ce qui concerne ses investissements dans des titres de créance détenus par le Dépositaire. Les titres de la Société sont séparés des actifs du Dépositaire. Ainsi, en cas d'insolvabilité ou de faillite du Dépositaire, les actifs de la Société sont séparés. Cependant, la Société sera exposée au risque de crédit du Dépositaire en ce qui concerne les liquidités de la Société conservées par le Dépositaire. En cas d'insolvabilité ou de faillite du Dépositaire, la Société sera traitée comme un créancier chirographaire du Dépositaire en ce qui concerne les liquidités détenues pour le compte de la Société.

La Dépositaire s'est vu attribuer une notation de crédit de AA- par Standard & Poor's (2017 : A-), de Aa2 par Moody's (2017 : A2) et de AA par Fitch (2017 : A+).

Le Dépositaire a l'obligation de prendre en dépôt et de détenir les biens de chaque compartiment pour le compte de ses actionnaires. La Banque Centrale exige du Dépositaire qu'il détienne séparément les actifs non liquides du Compartiment et qu'il tienne des registres suffisants pour permettre d'identifier clairement la nature et le montant de l'ensemble des actifs qu'il détient, la propriété de chacun des actifs et l'endroit dans lequel les titres de propriété de ces actifs se trouvent physiquement. Lorsque le Dépositaire fait appel à un dépositaire par délégation, le Dépositaire conserve la responsabilité des actifs du Compartiment.

Toutefois, il est à noter que tous les territoires ne sont pas soumis aux mêmes règles et règlements que l'Irlande en ce qui concerne la conservation d'actifs et la reconnaissance des droits d'un propriétaire effectif tel qu'un Compartiment. En conséquence, dans ces territoires, si un dépositaire par délégation fait faillite ou se trouve en situation d'insolvabilité, il existe un risque que la propriété effective des actifs détenus par ce dépositaire par délégation ne puisse être reconnue et les créanciers du dépositaire par délégation risquent donc de chercher à exercer un recours à l'encontre des actifs du Compartiment. Dans les territoires dans lesquels la propriété effective des actifs du Compartiment est reconnue, le Compartiment peut subir des retards ou des coûts liés à la récupération de ces actifs. Les Compartiments peuvent investir dans des marchés dans lesquels les systèmes de dépôt et/ou de règlement ne sont pas totalement développés, tels que la Russie et l'Argentine. Les actifs d'un Compartiment qui sont négociés sur ces marchés et dont la garde a été confiée à des dépositaires par délégation, dans les cas dans lesquels le recours à ces dépositaires par délégation est nécessaire, peuvent être exposés à un risque dans des cas dans lesquels le Dépositaire ne sera pas tenu responsable.

#### D. Risque de Liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société rencontre des difficultés à honorer les obligations associées à des passifs financiers. Le principal risque de liquidité pour la Société est lié aux demandes de rachat de ses actionnaires.

Les actionnaires de la Société peuvent faire racheter leurs actions lors de tout jour ouvré pour un montant en numéraire égal à une part proportionnelle de la VNI d'un Compartiment, et il est donc exposé au risque de liquidité lié à l'obligation de satisfaire les demandes quotidiennes de rachat de ses actionnaires.

La Société prévoit la souscription et le rachat d'actions et est donc exposée au risque de liquidité associé aux demandes rachats des actionnaires aux termes des prospectus. Les actions de chacun des Compartiments seront cotées et à admises à la négociation sur une ou plusieurs places boursières. L'objectif de la cotation des actions en bourse est de permettre aux investisseurs d'acheter et de vendre des actions sur le Marché Secondaire, généralement via un courtier/négociant ou un agent administratif tiers, à des volumes inférieurs à ce qui serait possible s'ils devaient souscrire et/ou faire racheter des actions par l'intermédiaire de la Société sur le Marché Principal. Conformément aux exigences de la bourse reconnue en question, les teneurs de marchés (qui peuvent être ou non des Participants Autorisés) doivent apporter de la liquidité et des prix d'offre/demande afin de faciliter la négociation des actions sur le marché



# First Trust Global Funds plc

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

### Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2017, les taux de change pour l'ETF Suisse étaient les suivants :

#### 31 décembre 2017

CHF 1 = 0,854574 EUR

Les taux de change moyens utilisés par la Société pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2017 étaient les suivants :

#### 31 décembre 2017

1 EUR = 1,112179 CHF

1 EUR = 1,130668 USD

### 15. Séparation de Responsabilités

La Société a été constituée sous forme de fonds à compartiments à responsabilité séparée entre les compartiments conformément aux Lois sur les Sociétés et, en tant que tels, en droit irlandais, les actifs d'un Compartiment ne seront pas exposés aux passifs des autres Compartiments de la Société. Chacun des Compartiments de la Société sera chargé de payer ses commissions et frais peu importe leur degré de rentabilité. Les commissions et frais qui ne sont pas spécifiques à un compartiment/des compartiments, sont imputés au pro-rata en fonction de l'actif net entre les compartiments. Nonobstant ce qui précède, il ne peut être garanti qu'en cas d'action en justice à l'encontre de la Société devant des tribunaux d'un autre ressort juridictionnel, la nature séparée des Compartiments soit nécessairement maintenue.

### 16. Passifs et Engagements Eventuels

Aucun passif ou engagement éventuel significatif n'existait au 31 décembre 2018 ou au 31 décembre 2017 en dehors de ceux qui sont indiqués dans les états financiers.

### 17. Valeurs Nettes d'Inventaire Comparées

Les états financiers sont présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

<b>A. Valeur nette d'inventaire</b>		<b>31 décembre 2018</b>	<b>31 décembre 2017</b>	<b>31 décembre 2016</b>
ETF Eurozone	EUR	247 027 558 €	157 020 062 €	25 427 114 €
ETF Suisse	CHF	5 288 596 F	1 238 954 F	–
<b>B. Valeur nette d'inventaire par action</b>		<b>31 décembre 2018</b>	<b>31 décembre 2017</b>	<b>31 décembre 2016</b>
ETF Eurozone Catégorie A	EUR	26,92 €	32,05 €	26,77 €
ETF Eurozone Catégorie B*	EUR	28,44 €	–	–
ETF Suisse Catégorie A	CHF	21,15 F	24,78 F	–
<b>C. Nombre d'actions en circulation</b>		<b>31 décembre 2018</b>	<b>31 décembre 2017</b>	<b>31 décembre 2016</b>
ETF Eurozone Catégorie A	EUR	8 700 002	4 900 002	950 002
ETF Eurozone Catégorie B*	EUR	450 002	–	–
ETF Suisse Catégorie A	CHF	250 002	50 002	–

\*Veuillez consulter la Note 18 pour obtenir des détails concernant les événements importants survenus au cours de l'exercice.

### 18. Evénements Importants Survenus au cours de l'Exercice Financier

Le 2 janvier 2018, une version mise à jour du prospectus des ETF a été approuvée par la Banque Centrale.

Le 7 mars 2018, une version mise à jour du prospectus des ETF a été approuvée par la Banque Centrale.

Le 16 mai 2018, une version mise à jour du prospectus des ETF a été approuvée par la Banque Centrale.

Le 16 août 2018, la Catégorie B du First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF a été lancée.

Le 14 novembre 2018, une version mise à jour du prospectus des ETF a été approuvée par la Banque Centrale.

## **First Trust Global Funds plc**

### **NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**

#### **Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2018**

##### **19. Evénements Importants Survenus après la Date de clôture de l'Exercice Financier**

Jusqu'à la date d'approbation des présents états financiers, il n'y a eu aucun autre événement important après le 31 décembre 2018 ayant affecté la Société et appelant l'ajustement des présents états financiers ou une mention dudit événement dans les états financiers.

##### **20. Date de Valorisation**

Les états financiers ont été préparés à la dernière date de valorisation de la VNI de l'exercice, qui a été calculée le 31 décembre 2018 selon les cours applicables à cette date.

##### **21. Approbation des Etats Financiers**

La publication des états financiers a été autorisée par les Administrateurs le 16 avril 2019.

# First Trust Global Funds plc

## ETAT DU PORTEFEUILLE

### First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF

Au 31 décembre 2018

Participation	Description des titres	Juste valeur €	% de l'actif net
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>			
<b>Actions ordinaires (31 décembre 2017: 157 010 304 €, 99,99%)</b>			
<b>Matériaux de base (31 décembre 2017: 17 252 662 €, 10,99%)</b>			
158 640	Acerinox SA	1 374 140	0,56
65 972	APERAM SA	1 520 655	0,62
121 557	ArcelorMittal	2 205 044	0,89
18 309	Arkema SA	1 372 443	0,56
25 537	BASF SE	1 542 435	0,62
49 025	Brenntag AG	1 848 242	0,75
46 630	Covestro AG '144A'	2 013 483	0,82
42 241	Evonik Industries AG	920 854	0,37
48 570	IMCD NV	2 719 920	1,10
28 546	Koninklijke DSM NV	2 039 326	0,83
308 914	Navigator Co SA/The	1 112 090	0,45
118 311	OCI NV	2 107 119	0,85
5 630	Solvay SA	491 612	0,20
39 546	Stora Enso OYJ	398 821	0,16
57 827	UPM-Kymmene OYJ	1 280 868	0,52
82 668	voestalpine AG	2 157 635	0,87
6 006	Wacker Chemie AG	475 075	0,19
	<b>Total Matériaux de base</b>	<b>25 579 762</b>	<b>10,36</b>
<b>Communications (31 décembre 2017: 7 837 732 €, 4,99%)</b>			
46 653	1&1 Drillisch AG	2 076 059	0,84
175 141	Bollore SA	612 994	0,25
32 013	Eutelsat Communications SA	550 784	0,22
11 586	Iliad SA	1 421 023	0,58
24 571	Lagardere SCA	541 053	0,22
94 861	Orange SA	1 342 757	0,54
94 964	Proximus SADP	2 243 050	0,91
6 228 223	Telecom Italia SpA/Milano	3 010 100	1,22
97 682	Telekom Austria AG - Class A	648 609	0,26
47 976	United Internet AG	1 832 683	0,74
29 391	Vivendi SA	625 440	0,25
24 284	Wolters Kluwer NV	1 254 511	0,51
	<b>Total Communications</b>	<b>16 159 063</b>	<b>6,54</b>
<b>Biens de consommation cyclique (31 décembre 2017: 28 769 623 €, 18,32%)</b>			
73 680	Accor SA	2 734 265	1,11
6 165	Adidas AG	1 124 496	0,45
74 044	Amer Sports Oyj	2 841 068	1,15
41 930	Bayerische Motoren Werke AG	2 964 451	1,20
72 495	CIE Automotive SA	1 554 293	0,63
25 309	Cie Generale des Etablissements Michelin SCA	2 194 290	0,89
40 099	Cie Plastic Omnium SA	808 797	0,33
17 366	Continental AG	2 096 944	0,85
59 917	Daimler AG	2 750 789	1,11
24 083	De' Longhi SpA	532 234	0,21
153 935	Deutsche Lufthansa AG	3 032 520	1,23
25 132	Faurecia SA	831 115	0,34
92 205	GrandVision NV '144A'	1 763 882	0,71
40 671	Hella GmbH & Co KGaA	1 415 351	0,57
1 151	Hermes International	558 005	0,23
8 540	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	2 205 028	0,89
17 547	Moncler SpA	507 635	0,21

# First Trust Global Funds plc

## ETAT DU PORTEFEUILLE (suite)

### First Trust Eurozone AlphaDEX<sup>®</sup> UCITS ETF (suite)

Au 31 décembre 2018

Participation	Description des titres	Juste valeur €	% de l'actif net
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs (suite)</b>			
<b>Actions ordinaires (31 décembre 2017: 157 010 304 €, 99,99%) (suite)</b>			
<b>Biens de consommation cyclique (31 décembre 2017: 28 769 623 €, 18,32%) (suite)</b>			
140 228	Peugeot SA	2 614 551	1,06
56 163	Porsche Automobil Holding SE - Preference	2 900 257	1,17
3 135	Rational AG	1 554 960	0,63
43 734	Renault SA	2 385 690	0,97
99 317	Ryanair Holdings Plc	1 067 658	0,43
236 675	Schaeffler AG - Preference	1 765 122	0,71
52 248	Valeo SA	1 332 846	0,54
21 490	Volkswagen AG - Preference	2 985 391	1,21
<b>Total Biens de consommation cyclique</b>		<b>46 521 638</b>	<b>18,83</b>
<b>Biens de consommation non cyclique (31 décembre 2017: 13 113 766 €, 8,35%)</b>			
75 279	Almirall SA	1 006 480	0,41
136 146	Amplifon SpA	1 912 851	0,77
34 043	Bayer AG	2 061 644	0,84
26 953	Carl Zeiss Meditec AG	1 840 890	0,75
35 974	Casino Guichard Perrachon SA	1 307 295	0,53
79 367	Edenred	2 548 474	1,03
5 106	EssilorLuxottica SA	563 958	0,23
17 999	Ipsen SA	2 031 187	0,82
6 851	Kerry Group Plc	592 612	0,24
98 969	Koninklijke Ahold Delhaize NV	2 184 741	0,88
48 256	METRO AG	646 389	0,26
39 959	QIAGEN NV	1 185 983	0,48
16 488	Sartorius Stedim Biotech	1 440 227	0,58
30 369	Sixt SE	2 101 535	0,85
255 488	Societa Iniziative Autostradali e Servizi SpA	3 081 185	1,25
25 234	UCB SA	1 799 184	0,73
17 450	Wirecard AG	2 317 360	0,94
<b>Total Biens de consommation non cyclique</b>		<b>28 621 995</b>	<b>11,59</b>
<b>Diversifiés (31 décembre 2017: 1 387 140 €, 0,88%)</b>			
15 154	Sofina SA	2 512 533	1,02
<b>Total Diversifiés</b>		<b>2 512 533</b>	<b>1,02</b>
<b>Energie (31 décembre 2017: 8 825 380 €, 5,62%)</b>			
160 054	Eni SpA	2 200 423	0,89
152 477	Galp Energia SGPS SA	2 103 420	0,85
45 762	Neste Oyj	3 082 528	1,25
40 393	OMV AG	1 545 032	0,63
151 826	Repsol SA	2 137 710	0,86
490 949	Saipem SpA	1 602 949	0,65
58 329	TOTAL SA	2 693 633	1,09
<b>Total Energie</b>		<b>15 365 695</b>	<b>6,22</b>
<b>Produits et services financiers (31 décembre 2017: 38 296 159 €, 24,39%)</b>			
466 347	Aegon NV	1 902 229	0,77
28 148	Ageas	1 106 216	0,45
10 185	Allianz SE	1 783 801	0,72
63 459	ASR Nederland NV	2 194 412	0,89
62 763	CNP Assurances	1 162 371	0,47
72 576	Commerzbank AG	419 707	0,17
21 763	Covivio (REIT)	1 832 445	0,74
63 053	Deutsche Wohnen SE	2 522 120	1,02



# First Trust Global Funds plc

## ETAT DU PORTEFEUILLE (suite)

### First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF (suite)

Au 31 décembre 2018

Participation	Description des titres	Juste valeur €	% de l'actif net
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs (suite)</b>			
<b>Actions ordinaires (31 décembre 2017: 157 010 304 €, 99,99%) (suite)</b>			
<b>Produits et services financiers (31 décembre 2017: 38 296 159 €, 24,39%) (suite)</b>			
38 419	Eurazeo SE	2 374 294	0,96
22 526	EXOR NV	1 064 579	0,43
226 313	FinecoBank Banca Fineco SpA	1 986 575	0,80
13 594	Gecina SA (REIT)	1 536 122	0,62
145 951	Grand City Properties SA	2 765 771	1,12
12 693	GRENKE AG	941 821	0,38
26 760	Hannover Rueck SE	3 149 652	1,27
218 370	Inmobiliaria Colonial Socimi SA (REIT)	1 776 440	0,72
85 360	Klepierre SA (REIT)	2 301 306	0,93
25 480	LEG Immobilien AG	2 321 738	0,94
278 768	Merlin Properties Socimi SA (REIT)	3 006 513	1,22
84 757	NN Group NV	2 949 544	1,19
78 816	Raiffeisen Bank International AG	1 749 715	0,71
81 424	SCOR SE	3 208 106	1,30
52 868	Societe Generale SA	1 470 788	0,60
158 891	TAG Immobilien AG	3 163 520	1,28
201 025	UniCredit SpA	1 988 941	0,81
320 915	UnipolSai Assicurazioni SpA	634 288	0,26
61 933	Vonovia SE	2 451 927	0,99
<b>Total Produits et services financiers</b>		<b>53 764 941</b>	<b>21,76</b>
<b>Produits industriels (31 décembre 2017: 21 089 842 €, 13,43%)</b>			
41 745	Acciona SA	3 084 955	1,25
4 333	Ackermans & van Haaren NV	571 089	0,23
88 802	ACS Actividades de Construccion y Servicios SA	3 004 172	1,22
6 704	Aeroports de Paris	1 109 512	0,45
6 015	Airbus SE	505 019	0,20
22 067	Alten SA	1 604 271	0,65
12 950	ANDRITZ AG	519 554	0,21
34 985	Bouygues SA	1 096 430	0,44
182 169	Buzzi Unicem SpA	2 737 089	1,11
58 903	Cia de Distribucion Integral Logista Holdings SA	1 287 620	0,52
70 167	Cie de Saint-Gobain	2 046 421	0,83
23 117	CRH Plc	534 003	0,22
6 771	Eiffage SA	494 012	0,20
29 040	HeidelbergCement AG	1 550 155	0,63
20 472	Imerys SA	859 415	0,35
23 097	Interpump Group SpA	600 522	0,24
12 308	KION Group AG	545 614	0,22
42 667	Metso OYJ	977 074	0,40
10 064	MTU Aero Engines AG	1 594 138	0,64
19 000	OSRAM Licht AG	720 480	0,29
26 990	Safran SA	2 844 746	1,15
13 988	Sartorius AG - Preference	1 523 293	0,62
29 222	Signify NV '144A'	598 174	0,24
21 301	Thales SA	2 172 702	0,88
<b>Total Produits industriels</b>		<b>32 580 460</b>	<b>13,19</b>
<b>Technologie (31 décembre 2017: 8 040 198 €, 5,12%)</b>			
24 428	Amadeus IT Group SA	1 486 200	0,60
37 247	Bechtle AG	2 527 209	1,02
5 046	Dassault Systemes SE	523 270	0,21

# First Trust Global Funds plc

## ETAT DU PORTEFEUILLE (suite)

### First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF (suite)

Au 31 décembre 2018

Participation	Description des titres	Juste valeur €	% de l'actif net
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs (suite)</b>			
<b>Actions ordinaires (31 décembre 2017: 157 010 304 €, 99,99%) (suite)</b>			
<b>Technologie (31 décembre 2017: 8 040 198 €, 5,12%) (suite)</b>			
20 670	Nemetschek SE	1 979 152	0,80
12 370	Siltronic AG	893 114	0,36
41 564	STMicroelectronics NV	508 328	0,21
12 021	Teleperformance	1 678 132	0,68
20 921	Ubisoft Entertainment SA	1 474 512	0,60
	<b>Total Technologie</b>	<b>11 069 917</b>	<b>4,48</b>
<b>Services d'utilité publique (31 décembre 2017: 12 397 802 €, 7,90%)</b>			
871 549	A2A SpA	1 370 511	0,56
23 474	Elia System Operator SA/NV	1 368 534	0,56
70 007	Endesa SA	1 409 241	0,57
295 331	Enel SpA	1 489 650	0,60
102 862	Engie SA	1 288 346	0,52
120 688	Fortum OYJ	2 305 141	0,93
242 893	Hera SpA	646 581	0,26
102 794	Iberdrola SA	721 408	0,29
27 711	Naturgy Energy Group SA	616 847	0,25
61 320	RWE AG	1 162 934	0,47
106 453	Suez	1 227 403	0,50
49 143	Uniper SE	1 110 632	0,45
	<b>Total Services d'utilité publique</b>	<b>14 717 228</b>	<b>5,96</b>
	<b>Total Actions ordinaires</b>	<b>246 893 232</b>	<b>99,95</b>
<b>Droits (31 décembre 2017: – €, 0,00%)</b>			
<b>Energie (31 décembre 2017: – €, 0,00%)</b>			
151 826	Repsol S.A. Rights 31/01/2019	60 730	0,02
	<b>Total Energie</b>	<b>60 730</b>	<b>0,02</b>
	<b>Total Droits</b>	<b>60 730</b>	<b>0,02</b>
	<b>Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>	<b>246 953 962</b>	<b>99,97</b>
	<b>Total actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat</b>	<b>246 953 962</b>	<b>99,97</b>
	<b>Liquidités en banque et auprès du courtier</b>	<b>149 312</b>	<b>0,06</b>
	<b>Autres passifs nets</b>	<b>(75 716)</b>	<b>(0,03)</b>
	<b>Actif net attribuable aux détenteurs d'actions de participation remboursables</b>	<b>247 027 558</b>	<b>100,00</b>

## First Trust Global Funds plc

### ETAT DU PORTEFEUILLE (suite)

#### First Trust Eurozone AlphaDEX<sup>®</sup> UCITS ETF (suite)

**Au 31 décembre 2018**

<b>Allocation par pays</b>	<b>% de l'actif net</b>
Autriche	2,68
Belgique	4,10
Finlande	4,41
France	26,34
Allemagne	29,37
Irlande	0,89
Italie	9,84
Luxembourg	2,63
Pays-Bas	9,29
Portugal	1,30
Espagne	9,12
<b>Total Investissements</b>	<b>99,97</b>
<b>Autres actifs et passifs nets</b>	<b>0,03</b>
<b>Total</b>	<b>100,00</b>

<b>Analyse du total des actifs</b>	<b>% du total de l'actif</b>
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs	99,91
Liquidités	0,06
Autres actifs	0,03
<b>Total actif</b>	<b>100,00</b>

# First Trust Global Funds plc

## ETAT DU PORTEFEUILLE (suite)

### First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF

Au 31 décembre 2018

Participation	Description des titres	Juste valeur F	% de l'actif net
	<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>		
	<b>Actions ordinaires (31 décembre 2017: 1,240,264 F, 100.11%)</b>		
	<b>Matériaux de base (31 décembre 2017: 69,935 F, 5.65%)</b>		
4 274	Clariant AG	77 317	1,46
800	Daetwyler Holding AG	99 840	1,89
45	Givaudan SA	102 420	1,94
	<b>Total Matériaux de base</b>	<b>279 577</b>	<b>5,29</b>
	<b>Communications (31 décembre 2017: 95 614 F, 7,72%)</b>		
3 150	Sunrise Communications Group AG '144A'	272 317	5,15
574	Swisscom AG	269 608	5,10
	<b>Total Communications</b>	<b>541 925</b>	<b>10,25</b>
	<b>Biens de consommation cyclique (31 décembre 2017: 96 483 F, 7,79%)</b>		
805	Dufry AG	74 962	1,42
160	Georg Fischer AG	125 840	2,38
540	Swatch Group AG/The	154 818	2,92
	<b>Total Biens de consommation cyclique</b>	<b>355 620</b>	<b>6,72</b>
	<b>Biens de consommation non cyclique (31 décembre 2017: 264 313 F, 21,33%)</b>		
4 332	Adecco Group AG	198 969	3,76
1	Chocoladefabriken Lindt & Spruengli AG	73 300	1,39
241	Emmi AG	164 241	3,10
193	Lonza Group AG	49 157	0,93
2 029	Novartis AG	170 517	3,22
462	Roche Holding AG	112 451	2,13
58	SGS SA	128 180	2,42
1 145	Sonova Holding AG	183 887	3,48
337	Straumann Holding AG	208 266	3,94
321	Vifor Pharma AG	34 315	0,65
	<b>Total Biens de consommation non cyclique</b>	<b>1 323 283</b>	<b>25,02</b>
	<b>Produits et services financiers (31 décembre 2017: 306 471 F, 24,74%)</b>		
1 058	Baloise Holding AG	143 253	2,71
67	Banque Cantonale Vaudoise	49 647	0,94
270	Helvetia Holding AG	155 115	2,93
1 747	Julius Baer Group Ltd	61 162	1,16
3 027	Pargesa Holding SA	214 463	4,05
210	Partners Group Holding AG	125 160	2,37
1 660	PSP Swiss Property AG	160 771	3,04
590	Swiss Life Holding AG	223 374	4,22
558	Swiss Prime Site AG	44 389	0,84
1 415	Vontobel Holding AG	71 316	1,35
346	Zurich Insurance Group AG	101 413	1,92
	<b>Total Produits et services financiers</b>	<b>1 350 063</b>	<b>25,53</b>
	<b>Produits industriels (31 décembre 2017: 275 061 F, 22,20%)</b>		
613	Bucher Industries AG	162 077	3,07
1 006	Flughafen Zurich AG	163 475	3,09
3 157	LafargeHolcim Ltd	127 859	2,42
3 351	OC Oerlikon Corp AG	36 995	0,70
754	Panalpina Welttransport Holding AG	98 774	1,87
486	SFS Group AG	37 082	0,70
1 482	Sika AG	184 657	3,49

# First Trust Global Funds plc

## ETAT DU PORTEFEUILLE (suite)

### First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF (suite)

Au 31 décembre 2018

Participation	Description des titres	Juste valeur F	% de l'actif net
	<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs (suite)</b>		
	<b>Actions ordinaires (31 décembre 2017: 1 240 264 F, 100,11%) (suite)</b>		
	<b>Produits industriels (31 décembre 2017: 275 061 F, 22,20%) (suite)</b>		
422	Sulzer AG	32 937	0,62
	<b>Total Produits industriels</b>	<b>843 856</b>	<b>15,96</b>
	<b>Technologie (31 décembre 2017: 84 520 F, 6,82%)</b>		
5 829	Logitech International SA	180 233	3,41
1 697	Temenos AG	200 076	3,78
	<b>Total Technologie</b>	<b>380 309</b>	<b>7,19</b>
	<b>Services d'utilité publique (31 décembre 2017: 47 867 F, 3,86%)</b>		
3 182	BKW AG	218 603	4,13
	<b>Total Services d'utilité publique</b>	<b>218 603</b>	<b>4,13</b>
	<b>Total Actions ordinaires</b>	<b>5 293 236</b>	<b>100,09</b>
	<b>Total Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>	<b>5 293 236</b>	<b>100,09</b>
	<b>Total actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat</b>	<b>5 293 236</b>	<b>100,09</b>
	<b>Liquidités en banque et auprès du courtier</b>	<b>(1 664)</b>	<b>(0,03)</b>
	<b>Autres passifs nets</b>	<b>(2 976)</b>	<b>(0,06)</b>
	<b>Actif net attribuable aux détenteurs d'actions de participation remboursables</b>	<b>5 288 596</b>	<b>100,00</b>

Allocation par pays	% de l'actif net
Suisse	100,09
<b>Total Investissements</b>	<b>100,09</b>
<b>Autres actifs et passifs nets</b>	<b>(0,09)</b>
<b>Total</b>	<b>100,00</b>

Analyse du total des actifs	% du total de l'actif
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs	100,00
Total actif	100,00

## First Trust Global Funds plc

### First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF

Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2018

#### Etat des opérations d'achat importantes (non audité)

Participation	Description des titres	Coût en €
39 891	Eramet	5 102 770
546 887	Metsa Board OYJ	4 812 612
601 065	Poste Italiane SpA	4 612 641
45 920	Bayer AG	4 280 514
122 628	Smurfit Kappa Group Plc	4 224 679
100 157	SCOR SE	4 185 134
210 244	Koninklijke Ahold Delhaize NV	4 144 972
145 525	OCI NV	4 088 880
1 371 543	Hera SpA	4 065 283
34 610	Hannover Rueck SE	4 065 172
224 066	Buzzi Unicem SpA	3 982 015
39 213	Nemetschek SE	3 968 899
6 420 107	Telecom Italia SpA/Milano	3 953 242
195 430	TAG Immobilien AG	3 934 506
55 810	Acciona SA	3 893 687
109 223	ACS Actividades de Construccion y Servicios SA	3 855 314
64 694	IMCD NV	3 849 605
90 599	Accor SA	3 789 383
239 056	Stora Enso OYJ	3 750 773
98 450	NN Group NV	3 740 937

#### Etat des opérations de vente importantes (non audité)

Participation	Description des titres	Produit en €
119 723	Umicore SA	4 977 974
11 678	Kering SA	4 738 194
33 467	Wirecard AG	4 518 130
113 390	Verbund AG	4 420 860
303 467	Electricite de France SA	4 409 015
546 887	Metsa Board OYJ	4 235 372
135 481	Smurfit Kappa Group Plc	4 067 091
89 363	KBC Ancora	3 962 321
601 065	Poste Italiane SpA	3 914 066
118 501	Moncler SpA	3 859 007
1 894 733	Iren SpA	3 836 653
44 097	Rheinmetall AG	3 705 121
45 378	Lenzing AG	3 664 917
65 352	Aurubis AG	3 611 330
81 583	ASM International NV	3 493 421
91 115	Alstom SA	3 360 233
69 841	OMV AG	3 358 346
39 891	Eramet	3 323 449
131 268	Vienna Insurance Group AG Wiener Versicherung Gruppe	3 202 230
127 354	CIE Automotive SA	3 184 424

Les mouvements importants du portefeuille reflètent les 20 achats les plus importants de l'exercice (les achats cumulés excédant un pour cent de la valeur totale des achats pour l'exercice n'ont pas égalé le montant des 20 achats les plus importants et ces 20 achats les plus importants ont donc été inclus) et les 20 ventes les plus importantes de l'exercice (les cessions cumulées excédant un pour cent de la valeur totale des ventes pour l'exercice n'ont pas égalé les 20 ventes les plus importantes et ces 20 ventes les plus importantes ont donc été incluses).

## First Trust Global Funds plc

### First Trust Switzerland AlphaDEX<sup>®</sup> UCITS ETF

Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2018

#### Etat des opérations d'achat importantes (non audité)

Participation	Description des titres	Coût en F
2 008	Vifor Pharma AG	277 084
5 829	Logitech International SA	265 352
2 970	Pargesa Holding SA	253 819
4 058	Adecco Group AG	251 095
129	Barry Callebaut AG	250 264
2 784	Sunrise Communications Group AG '144A'	244 063
496	Swisscom AG	238 735
514	Swatch Group AG/The	230 083
13 686	OC Oerlikon Corp AG	222 488
163	Georg Fischer AG	218 843
3 692	BKW AG	212 956
1 765	Temenos AG	204 963
928	Flughafen Zurich AG	201 087
510	Bucher Industries AG	199 061
1 078	Sonova Holding AG	186 752
278	Straumann Holding AG	181 304
1 844	Swiss Re AG	173 952
22	Sika AG	168 769
493	Swiss Life Holding AG	168 159
3 062	LafargeHolcim Ltd	165 913
6 799	Clariant AG	165 862
834	Daetwyler Holding AG	163 252
2 030	Novartis AG	160 892
58	SGS SA	154 473
202	Emmi AG	154 077
1 662	PSP Swiss Property AG	152 861
2 450	Julius Baer Group Ltd	147 677
1 722	DKSH Holding AG	142 623
933	Baloise Holding AG	138 987
235	Helvetia Holding AG	133 352
179	Partners Group Holding AG	126 164
1 115	SFS Group AG	124 021
754	Panalpina Welttransport Holding AG	104 858
6 020	Credit Suisse Group AG	103 251
1 185	Cie Financiere Richemont SA	102 378
734	Dufry AG	97 405
424	Roche Holding AG	97 294
41	Givaudan SA	94 038
284	Zurich Insurance Group AG	86 617
949	Swiss Prime Site AG	85 307
1 368	Vontobel Holding AG	83 569
1	Chocoladefabriken Lindt & Spruengli AG	79 040

Les mouvements importants du portefeuille reflètent les achats cumulés d'un titre excédant un pour cent de la valeur totale des achats pour l'exercice financier.

## First Trust Global Funds plc

### First Trust Switzerland AlphaDEX<sup>®</sup> UCITS ETF (suite)

Pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2018 (suite)

#### Etat des opérations de vente importantes (non audité)

Participation	Description des titres	Produit en F
1 776	Vifor Pharma AG	322 446
129	Barry Callebaut AG	232 190
2 375	Swiss Re AG	209 604
12 566	OC Oerlikon Corp AG	192 147
1 843	DKSH Holding AG	132 592
1 056	SFS Group AG	113 270
1 185	Cie Financiere Richemont SA	98 714
6 020	Credit Suisse Group AG	90 720
1 336	BKW AG	88 088
3 413	Clariant AG	83 234
397	Temenos AG	62 915
224	Lonza Group AG	59 182
606	Swiss Prime Site AG	57 916
3 499	UBS Group AG	56 498
889	Julius Baer Group Ltd	54 752
43	Georg Fischer AG	54 368
1 319	Logitech International SA	44 821
752	LafargeHolcim Ltd	44 296
2 805	Aryzta AG	41 091
555	Vontobel Holding AG	37 656
53	EMS-Chemie Holding AG	36 370
168	Dufry AG	26 110

Les mouvements importants du portefeuille reflètent les cessions cumulées excédant un pour cent de la valeur totale des achats pour l'exercice financier.



## First Trust Global Funds plc

### Total des frais sur encours (non audité)

Le Total des frais sur encours (« TFE ») est calculé comme étant le total de l'ensemble des charges (hors intérêts bancaires), divisé par l'actif net moyen du compartiment, exprimé sous forme de pourcentage. Les ratios sont annualisés.

Pour les exercices financiers clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017, les TFE étaient les suivants pour l'ETF Eurozone et l'ETF Suisse :

<b>31 décembre 2018</b>	<b>TFE annualisé*</b>
<b>Compartiment</b>	
First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF	Catégorie A en EUR: 0,65%
First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF	Catégorie B en EUR: 0,65%
First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF	Catégorie A en CHF: 0,65%

<b>31 décembre 2017</b>	<b>TFE annualisé*</b>
<b>Compartiment</b>	
First Trust Eurozone AlphaDEX® UCITS ETF	Catégorie A en EUR: 0,65%
First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF**	Catégorie A en CHF: 0,65%

\* Aucune commission de performance n'a été payée pour les exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017.

\*\* Le First Trust Switzerland AlphaDEX® UCITS ETF a été lancé le 17 janvier 2017.

# First Trust Global Funds plc

## Politique de Rémunération OPCVM V (non audité)

### Politique de Rémunération

Conformément aux exigences posées par la Réglementation OPCVM, la Société a adopté une politique de rémunération qui est conforme aux principes définis dans les lignes directrices de l'AEMF relatives aux politiques de rémunération saines en vertu de la Directive OPCVM (les « Lignes Directrices en matière de Rémunération »). La politique de rémunération est adaptée à la taille de la Société, à son organisation interne et à la nature, à l'étendue et à la complexité de ses activités. La politique de rémunération et sa mise en œuvre sont passées en revue au moins une fois par an, conformément aux Règles 24(B) (c) et (d) de la Réglementation OPCVM.

L'objectif de la politique de rémunération adoptée par la Société est de décrire les principes et pratiques de rémunération au sein de la Société et que ces principes et pratiques :

- (a) respectent et encouragent une gestion du risque saine et efficace ;
- (b) correspondent à la stratégie commerciale, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société ;
- (c) n'encouragent pas une prise de risques excessive par rapport à la politique d'investissement des compartiments de la Société concernés (chacun d'entre eux étant dénommé un « Compartiment ») ;
- (d) constituent un cadre de rémunération permettant d'attirer, motiver et retenir le personnel, y compris les administrateurs auxquels la politique s'applique afin d'atteindre les objectifs de la Société ; et
- (e) garantissent que les conflits d'intérêts éventuels puissent être gérés de manière appropriée à tout moment.

La Politique de Rémunération de la Société s'applique à certaines catégories de personnel identifié de la Société dont les activités professionnelles ont un impact important sur le profil de risque de la Société. Au 31 décembre 2018, la Société n'avait aucun salarié et la politique de rémunération de la Société s'applique uniquement aux membres de l'organe de direction de la Société (c'est-à-dire le Conseil d'administration). La Société passe en revue la politique de rémunération et la mise en œuvre de la politique au moins une fois par an. Les administrateurs qui ne sont pas affiliés au Gestionnaire d'investissement perçoivent une rémunération annuelle fixe (indiquée ci-après) qui correspond aux rémunérations payées par d'autres fonds irlandais et rétribue ces administrateurs pour leur travail, leur expertise et leurs responsabilités. Les administrateurs qui sont des salariés du Gestionnaire d'investissement (ou d'une entité affiliée) ne perçoivent pas de rémunération pour leurs mandats d'administrateurs.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, seuls Michael Boyce, Tom Coghlan et Bronwyn Wright ont perçu une rémunération fixe du Gestionnaire d'investissement pour leurs fonctions d'administrateurs représentant respectivement 40 000 €, 40 000 € et 45 000 €. Aucun des administrateurs n'est en droit de percevoir une rémunération variable de la Société.

Les rémunérations sont versées au titre de la fourniture de services par les personnes désignées à la Société.

La politique de rémunération a été modifiée pour tenir compte de la publication des Directives en matière de rémunération en octobre 2016, et en particulier des exigences relatives aux fonctions de gestion déléguées, mais aucune autre modification importante n'a été apportée à la politique de rémunération depuis son adoption.

La Société a délégué la gestion d'investissement (y compris la gestion du risque) au gestionnaire d'investissement, First Trust Advisors L.P. (le « Gestionnaire d'investissement »). La Société a mis en place des accords contractuels avec le Gestionnaire d'investissement pour la réception et la communication d'informations concernant la rémunération du personnel identifié du Gestionnaire d'investissement en conformité avec les Lignes directrices en matière de rémunération. Le Gestionnaire d'investissement verse une rémunération à son personnel conformément aux politiques, procédures et processus qui s'y appliquent. Les informations concernant la politique de rémunération de la Société sont consultables à l'adresse [https://www.ftglobalportfolios.com/Content/UCITS\\_REMUNERATION\\_POLICY](https://www.ftglobalportfolios.com/Content/UCITS_REMUNERATION_POLICY).

Le Gestionnaire d'investissement a délégué la gestion d'investissement au Gestionnaire d'investissement par délégation, First Trust Global Portfolios Limited ("FTGP"). Aucune rémunération n'a été versée au personnel de FTGP par la Société. FTGP verse une rémunération à son personnel conformément à sa propre politique de rémunération. Le Gestionnaire d'investissement a demandé à FTGP de mettre en place, et FTGP a confirmé, étant soumis aux règles de rémunération de la Directive IV sur les fonds propres réglementaires, avoir mis en place une politique de rémunération conforme aux Lignes directrices en matière de rémunération et ayant les mêmes effets que les exigences posées par la Directive OPCVM. Aucune rémunération n'a été versée au personnel de FTGP par la Société. En lieu et place, le Gestionnaire d'investissement verse les rémunérations à FTGP par prélèvement sur sa propre rémunération, comme indiqué à la Note 9 aux états financiers. FTGP verse une rémunération à son personnel conformément aux politiques, procédures et processus qui s'y appliquent.

## First Trust Global Funds plc

### Politique de Rémunération

La Société a délégué la gestion d'investissement (y compris la gestion du risque) au Gestionnaire d'investissement. Le tableau ci-dessous indique la rémunération totale versée au personnel du Gestionnaire d'investissement.

<i>Rémunération totale versée au personnel du Gestionnaire d'investissement en qualité de délégué de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018</i>	
<i>Rémunération fixe</i>	459 976 \$
<i>Rémunération variable</i>	3 778 142 \$
<i>Effectifs</i>	21
<i>Commission de performance</i>	Aucune

## **First Trust Global Funds plc**

### **Règlement relatif aux Opérations de Financement sur Titres (non audité)**

#### **Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Aucune opération de financement sur titre n'appelle la communication d'informations au 31 décembre 2018 en vertu du Règlement relatif aux Opérations de Financement sur Titres (Règlement (UE) 2015/2365).